

## DELIBERATION CA003-2025

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;**  
**Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels qu'en vigueur ;**  
**Vu la délibération CA 003-2024 du Conseil d'Administration en date du 22 février 2024 relative à l'élection de la Présidente de l'Université d'Angers ;**  
**Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;**  
**Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;**  
**Vu l'arrêté n°2025-024 du 20 février 2025 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier LAIGNEAU ;**  
**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'administration le 06 mars 2025 ;**

### **Objet de la délibération : Compte Financier 2024 – Etablissement principal – Tableaux 1,2,4 et 6 – affectation du résultat**

**Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 13 mars 2025, le quorum étant atteint, arrête :**

#### **Article 1 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 2 066 ETPT, dont 1 521 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 545 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 198 265 228 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 158 037 276 € personnel
  - 26 475 221 € fonctionnement
  - 13 752 730 € investissement
- 196 100 038 € de crédits de paiement dont :
  - 158 037 276 € personnel
  - 28 439 926 € fonctionnement
  - 9 622 835 € investissement
- 188 629 079 € de recettes
- - 7 470 959 € de solde budgétaire

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.

La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01

La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 25 mars 2025**

## **Article 2 :**

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- - 8 404 745 € de variation de trésorerie
- - 4 208 788 € de résultat patrimonial
- - 855 243 € de capacité d'autofinancement
- - 4 675 547 € de variation de fonds de roulement

## **Article 3 :**

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat à hauteur de – 4 208 788 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

***Pour information,*** par application de l'article R719-109-I du code de l'éducation et constatant que le compte financier 2024 n'est pas soutenable, une délibération déterminant les conditions de retour à l'équilibre pour l'exercice en cours sera soumise au vote dans un délai maximum de trois mois à compter de ce jour, après avis conforme de la Rectrice de Région académique. La délibération sera accompagnée d'un budget rectificatif.

**Le compte financier 2024, les tableaux 1,2,4 et 6 ainsi que l'affectation du résultat relatifs à l'établissement principal sont approuvés avec 25 votes POUR et 7 votes CONTRE.**

Fait à Angers, le 24 mars 2025

*Pour la Présidente et par délégation,  
Le directeur général des services*

**Olivier LAIGNEAU**

Signé le 24 mars 2025

**La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire.** Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire, elle pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'Université d'Angers ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes.  
La Présidente de l'Université d'Angers peut être saisie par voie postale, à l'adresse suivante : Présidence de l'Université d'Angers 40, rue de Rennes - BP 73532 49035 - ANGERS cedex 01  
La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Conformément aux articles R421-1 et suivants du code de justice administrative, en cas de refus opposé à un éventuel recours gracieux déposé auprès de la Présidente de l'Université ou de rejet implicite consécutif au silence gardé durant deux mois par la Présidente ainsi saisie, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un nouveau délai de deux mois selon les modalités précitées. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

**Affiché et mis en ligne le : 25 mars 2025**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			Global		
			Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	748	761	752				748	761	752
		CDI	1	1	1				15	20	20
	Non permanents	CDD	215	214	225	14	19	19	343	346	352
<b>S/total EC</b>			<b>964</b>	<b>976</b>	<b>978</b>	<b>142</b>	<b>151</b>	<b>146</b>	<b>1 106</b>	<b>1 127</b>	<b>1 124</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>									<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	492	487	476				492	487	476
		CDI	8	37	33				228	260	248
	Non permanents	CDD	19	37	34	220	223	215	214	222	218
<b>S/total Biatss</b>			<b>519</b>	<b>561</b>	<b>543</b>	<b>415</b>	<b>408</b>	<b>399</b>	<b>934</b>	<b>969</b>	<b>942</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 483</b>	<b>1 537</b>	<b>1 521</b> (1)	<b>557</b>	<b>559</b>	<b>545</b>	<b>2 040</b>	<b>2 096</b>	<b>2 066</b>
<b>Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2023</b>			<b>1 588</b> (3)								
<b>Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au Budget initial 2024</b>			<b>1 588</b> (3)								
<b>Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au dernier atterrissage 2024</b>											
<b>Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2024</b>			<b>1 588</b> (3)			<b>67</b>					
<b>a ajouter : acomptes mensuels moyenne =9,2 ETPT</b>									<b>à ajouter : acomptes mensuels moyenne 8,8 ETPT</b>		
<b>Plafond global des emplois voté par le CA **</b>											

*Note sur les modalités de renseignement du tableau*

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires Compte financier 2024**

au 16/01/2025

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES									RECETTES				
	Compte financier 2023		Montants budget initial voté (21 décembre 2023)		Montants budget rectificatif (19 décembre 2024)		Compte financier 2024		Compte financier 2023	Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Montants budget rectificatif (19 décembre 2024)	Compte financier 2024	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
<b>Personnel</b>	<b>152 434 387</b>	<b>152 434 387</b>	<b>159 471 313</b>	<b>159 471 313</b>	<b>158 171 313</b>	<b>158 171 313</b>	<b>158 037 276</b>	<b>158 037 276</b>	<b>183 709 485</b>	<b>184 313 379</b>	<b>184 313 379</b>	<b>184 330 183</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	39 884 782	39 884 782	40 740 935	40 740 935			40 624 898	40 624 898	144 027 715	142 430 720	142 430 720	145 844 395	Subvention pour charges de service public
									3 421 951				Subvention pour charges d'investissement
									1 767 013	1 351 853	1 351 853	1 124 879	Autres financements de l'Etat
									16 435 997	2 284 077	2 284 077	1 957 301	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>28 824 189</b>	<b>27 869 455</b>	<b>27 587 351</b>	<b>27 183 036</b>	<b>28 887 351</b>	<b>28 483 036</b>	<b>26 475 221</b>	<b>28 439 926</b>	<b>18 056 809</b>	<b>18 851 326</b>	<b>18 851 326</b>	<b>14 555 930</b>	Autres financements publics
									19 395 403	19 395 403	19 395 403	20 847 677	Recettes propres
										-	-		
<b>Intervention</b>									<b>5 326 179</b>	<b>4 237 619</b>	<b>4 237 619</b>	<b>4 298 895</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
										-	-		Subvention pour charges d'investissement fléchée
									5 305 194	981 178	981 178	490 589	Autres financements de l'Etat fléchés
<b>Investissement</b>	<b>10 289 149</b>	<b>16 042 507</b>	<b>17 820 718</b>	<b>13 196 155</b>	<b>17 820 718</b>	<b>13 196 155</b>	<b>13 752 730</b>	<b>9 622 835</b>	<b>20 985</b>	<b>3 256 441</b>	<b>3 256 441</b>	<b>3 696 518</b>	Autres financements publics fléchés
										-	-	111 788	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>191 547 725</b>	<b>196 346 349</b>	<b>204 879 382</b>	<b>199 850 504</b>	<b>204 879 382</b>	<b>199 850 504</b>	<b>198 265 228</b>	<b>196 100 038</b>	<b>189 035 664</b>	<b>188 550 998</b>	<b>188 550 998</b>	<b>188 629 079</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>									<b>- 7 310 685</b>	<b>- 11 299 506</b>	<b>- 11 299 506</b>	<b>- 7 470 959</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 3**  
Dépenses par destination - Recettes par origine

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Les axes de destination, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
Bibliothèques et documentation	2 279 543	2 279 543	838 789	903 937	22	49 115	3 118 354	3 232 595
Diffusion savoirs musées	3 885	3 885	-	-	-	-	3 885	3 885
Immobilier	3 774 194	3 774 194	8 180 360	9 331 918	10 202 367	4 114 010	22 156 922	17 220 122
Pilotage et support	22 827 025	22 827 025	5 415 305	6 156 656	1 044 920	1 675 738	29 287 250	30 659 418
<b>TOTAL FONCTIONS SUPPORT</b>	<b>28 884 647</b>	<b>28 884 647</b>	<b>14 434 455</b>	<b>16 392 511</b>	<b>11 247 309</b>	<b>5 838 863</b>	<b>54 566 411</b>	<b>51 116 021</b>
Formation initiale et continue Licence	48 810 937	48 810 937	2 387 986	2 380 169	314 482	371 041	51 513 404	51 562 147
Formation initiale et continue Master	23 584 373	23 584 373	1 953 640	1 661 059	426 287	319 649	25 964 300	25 565 081
Formation initiale et continue Doctorat	2 805 236	2 805 236	1 125 620	1 332 961	273 711	200 547	4 204 566	4 338 744
<b>TOTAL FORMATION INITIALE ET CONTINUE</b>	<b>75 200 546</b>	<b>75 200 546</b>	<b>5 467 245</b>	<b>5 374 189</b>	<b>1 014 479</b>	<b>891 237</b>	<b>81 682 270</b>	<b>81 465 972</b>
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	12 710 799	12 710 799	1 605 316	1 567 325	201 566	234 685	14 517 681	14 512 809
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	7 621 437	7 621 437	1 156 437	1 057 045	26 662	31 740	8 804 537	8 710 223
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	3 710 642	3 710 642	339 542	403 254	111 099	150 044	4 161 283	4 263 940
Rech univ phys nucl	-	-	-	-	-	-	-	-
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	5 754 806	5 754 806	507 312	479 750	97 884	134 827	6 360 002	6 369 383
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	17 721 955	17 721 955	707 687	687 808	22 664	21 306	18 452 306	18 431 070
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 708 356	2 708 356	400 056	581 164	321 448	1 849 456	3 429 860	5 138 977
<b>TOTAL RECHERCHE</b>	<b>50 227 996</b>	<b>50 227 996</b>	<b>4 716 351</b>	<b>4 776 346</b>	<b>781 322</b>	<b>2 422 058</b>	<b>55 725 669</b>	<b>57 426 401</b>
Aides directes aux étudiants	1 529 715	1 529 715	841 368	844 888	-	-	2 371 083	2 374 603
Aides indirectes	-	-	21 106	26 340	-	-	21 106	26 340
Santé des étudiants activité associative	2 194 372	2 194 372	994 697	1 025 652	709 620	470 676	3 898 688	3 690 700
<b>TOTAL ETUDIANTS</b>	<b>3 724 088</b>	<b>3 724 088</b>	<b>1 857 170</b>	<b>1 896 880</b>	<b>709 620</b>	<b>470 676</b>	<b>6 290 877</b>	<b>6 091 644</b>
<b>TOTAL</b>	<b>158 037 276</b>	<b>158 037 276</b>	<b>26 475 221</b>	<b>28 439 926</b>	<b>13 752 730</b>	<b>9 622 835</b>	<b>198 265 228</b>	<b>196 100 038</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B**

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES										
	Recettes globalisées						Recettes fléchées				Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Subvention pour charges d'investissement	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Autres financements de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public	145 844 395		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	145 844 395
Droits d'inscription			0,00	0,00	0,00	5 028 709		0,00	0,00	0,00	5 028 709
Formation continue diplômes propres VAE			0,00	0,00	0,00	11 531 706		0,00	0,00	0,00	11 531 706
Taxe d'apprentissage			0,00	0,00	0,00	744 852		0,00	0,00	0,00	744 852
Contrats prestations recherche hors ANR			0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	-
Valorisation			0,00	0,00	0,00	954 374		0,00	0,00	0,00	954 374
ANR investissements d'avenir			0,00	0,00	125 896	0,00		0,00	2 086 100	0,00	2 211 996
ANR hors investissements d'avenir			0,00	0,00	1 710 880	4 922		0,00	0,00	0,00	1 705 958
Subvention exploit & financ actif Région			0,00	0,00	3 200 136	0,00		0,00	281 000	0,00	3 481 136
Subvention exploit & financ actif UE			0,00	0,00	4 317 002	0,00		0,00	1 234 710	0,00	5 551 712
Subvention exploit & financ actif Autres			1 124 879	0,00	5 201 116	952 651		490 589	94 708	51 600	7 915 543
Fondations fonds propres réserves dons			0,00	0,00	0,00	10 005		0,00	0,00	0,00	10 005
Autres recettes			0,00	1 957 301	900	1 630 303		0,00	0,00	60 188	3 648 693
<b>TOTAL</b>	<b>145 844 395</b>	<b>-</b>	<b>1 124 879</b>	<b>1 957 301</b>	<b>14 555 930</b>	<b>20 847 677</b>	<b>-</b>	<b>490 589</b>	<b>3 696 518</b>	<b>111 788</b>	<b>188 629 079</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**

**7 470 959**

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Compte financier 2024**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Compte financier 2023	Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Compte financier 2024	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	7 310 685	11 299 506	7 470 959		-		Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>							<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>							<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	27 053	50 218	79 315	70 793		2 400	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	2 017 850	1 757 600	441 400	1 755 289	1 757 600	292 200	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	915 211		1 927 022	1 501 848		1 219 351	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	10 270 799	13 107 324	9 918 696	3 327 930	1 757 600	1 513 951	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>			-	6 942 869	11 349 724	8 404 745	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>	2 513 480	715 807	1 170 983		-		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>			-	9 456 349	12 065 531	9 575 728	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>10 270 799</b>	<b>13 107 324</b>	<b>9 918 696</b>	<b>10 270 799</b>	<b>13 107 324</b>	<b>9 918 696</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)
Aide à la mobilité internationale (AMI)	46711000	Recettes à transférer	441 400,00	292 200,00
TVA	comptes 445*	TVA à décaisser	1 598 138,93	1 836 096,83
Autres opérations pour comptes de tiers	47182800	Autres recettes à classer	328 883,37	- 616 746,07
<b>TOTAL</b>			<b>2 368 422,30</b>	<b>1 511 550,76</b>

*(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"*

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale Compte financier 2024**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat exécuté**

CHARGES	Compte financier			PRODUITS	Compte financier		
	2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	2024		2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	2024
Personnel	150 443 085	157 382 597	155 853 407	Subventions de l'Etat	148 879 388	149 675 671	145 844 395
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	39 884 782	40 740 934	40 624 898	Fiscalité affectée	1 782 423	2 130 649	2 187 678
Fonctionnement autre que les charges de personnel	42 093 292	39 561 342	40 754 538	Autres subventions	11 080 995	9 557 020	15 009 245
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	26 173 618	26 972 674	29 357 840
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>192 536 377</b>	<b>196 943 939</b>	<b>196 607 946</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>187 916 425</b>	<b>188 336 014</b>	<b>192 399 158</b>
<b>Résultat : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>Résultat : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>4 619 952</b>	<b>8 607 925</b>	<b>4 208 788</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>192 536 377</b>	<b>196 943 939</b>	<b>196 607 946</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>192 536 377</b>	<b>196 943 939</b>	<b>196 607 946</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Compte financier 2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	Compte financier 2024
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	- 4 619 952	- 8 607 925	- 4 208 788
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	10 782 877	10 289 590	11 411 674
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	8 000		
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	2 894		
- produits de cession d'éléments d'actifs	9 847		2 006
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	7 579 969	7 600 718	8 056 122
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>- 1 431 996</b>	<b>- 5 919 053</b>	<b>- 855 243</b>

**Etat exécuté de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Compte financier			RESSOURCES	Compte financier		
	2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	2024		2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	2024
Insuffisance d'autofinancement	1 431 996	5 919 053	855 243	Capacité d'autofinancement	-	-	-
Investissements	17 916 513	13 196 155	8 450 276	Financement de l'actif par l'État	8 464 796	5 092 376	731 138
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	3 308 842	5 039 579	3 973 502
				Autres ressources	11 510		2 006
Remboursement des dettes financières	26 600		76 675	Augmentation des dettes financières	70 000		
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>19 375 109</b>	<b>19 115 208</b>	<b>9 382 193</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>11 855 148</b>	<b>10 131 955</b>	<b>4 706 646</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>7 519 961</b>	<b>8 983 253</b>	<b>4 675 547</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Compte financier 2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	Compte financier 2024
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	- 7 519 961	- 8 983 253	- 4 675 547
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	- 577 092	2 366 471	3 729 198
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	- 6 942 869	- 11 349 724	- 8 404 745
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	14 326 043	4 642 512	9 650 496
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	- 15 981 500	- 9 803 409	- 12 252 302
Niveau final de la TRESORERIE	30 307 543	14 445 921	21 902 798

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



**TABLEAU 7**  
**Plan de trésorerie**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de trésorerie annuelle
<b>(1) SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	<b>30 307 544</b>	<b>39 485 555</b>	<b>11 793 139</b>	<b>- 15 472 060</b>	<b>18 864 145</b>	<b>17 205 802</b>	<b>1 992 647</b>	<b>41 592 954</b>	<b>13 882 655</b>	<b>11 079 389</b>	<b>20 080 425</b>	<b>18 890 719</b>	<b>209 702 914</b>
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	853 126	37 702 159	2 363 737	2 904 863	583 804	37 185 253	53 554 680	2 281 667	8 108 205	25 226 695	1 591 951	11 974 044	184 330 183
Subvention pour charges de service public	-	35 607 692	-	519 283	-	35 395 468	51 344 986	-	-	21 085 051	-	1 891 915	145 844 395
Subvention pour charges d'investissement													-
Autres financements de l'État	640 680	592 503	786 909	1 570 174	470 988	632 674	633 198	1 072 509	6 660 438	1 661 778	792 056	5 333 770	20 847 677
Fiscalité affectée	-	-	20 000	53 300	-	183 200	211 526	203 500	-	8 500	61 925	382 929	1 124 879
Autres financements publics	220	1 038 555	-	7 174	23 869	9 000	1 503	-	876 981	-	-	-	1 957 301
Recettes propres	212 226	463 409	1 556 827	754 931	88 947	964 911	1 363 467	1 005 658	570 787	2 471 367	737 970	4 365 430	14 555 930
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	<b>515 612</b>	<b>84 877</b>	<b>2 238</b>	<b>1 201</b>	<b>26 667</b>	<b>5 047</b>	<b>1 727 780</b>	<b>557 375</b>	<b>1 266 001</b>	<b>-</b>	<b>5 711</b>	<b>106 387</b>	<b>4 298 895</b>
Subvention pour charges d'investissement fléchée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres financements de l'État fléchés	490 589	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	490 589
Autres financements publics fléchés	24 167	81 000	-	-	26 600	-	1 726 100	557 113	1 237 597	-	-	43 942	3 696 518
Recettes propres fléchées	856	3 877	2 238	1 201	67	5 047	1 680	262	28 404	-	5 711	62 445	111 788
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>37 062 316</b>	<b>- 36 649 946</b>	<b>828 933</b>	<b>35 476 417</b>	<b>826 680</b>	<b>- 35 065 949</b>	<b>2 238 673</b>	<b>- 560 166</b>	<b>1 182 660</b>	<b>- 407 541</b>	<b>690 117</b>	<b>- 4 108 244</b>	<b>1 513 951</b>
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissement en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	2 400	-	-	-	2 400
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	37 062 316	- 36 649 946	828 933	35 476 417	826 680	- 35 065 949	2 238 673	- 560 166	1 180 260	- 407 541	690 117	- 4 108 244	1 511 551
TVA encaissée	13 058	17 127	538 262	20 868	349 608	31 383	8 117	42 377	611 926	57 602	23 638	122 131	1 836 097
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	2 000	-	115 920	-	-	171 480	-	-	-	-	-	2 800	292 200
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	37 047 258	- 36 667 073	174 751	35 455 549	477 072	- 35 268 812	2 230 556	- 602 543	568 334	- 465 143	666 479	- 4 233 175	616 746
Autres encaissements d'opérations non budgétaires													-
<b>A. TOTAL</b>	<b>38 431 054</b>	<b>1 137 090</b>	<b>3 194 907</b>	<b>38 382 480</b>	<b>1 437 151</b>	<b>2 124 351</b>	<b>57 521 132</b>	<b>2 278 877</b>	<b>10 556 866</b>	<b>24 819 154</b>	<b>2 287 779</b>	<b>7 972 187</b>	<b>190 143 030</b>
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Dépenses liées à des recettes globalisées</b>	<b>15 553 293</b>	<b>15 472 341</b>	<b>16 738 362</b>	<b>16 687 599</b>	<b>16 003 926</b>	<b>16 632 359</b>	<b>16 532 222</b>	<b>15 507 747</b>	<b>14 994 446</b>	<b>16 522 543</b>	<b>15 495 084</b>	<b>16 832 203</b>	<b>192 972 125</b>
Personnel	13 241 090	12 700 658	13 111 439	12 876 250	12 721 276	13 074 101	14 096 333	14 028 693	12 188 055	12 766 108	12 666 520	12 822 946	156 293 468
Fonctionnement	1 677 728	2 197 834	2 551 356	3 079 990	2 707 895	2 541 427	1 831 892	1 067 815	1 981 930	2 406 552	2 057 911	2 984 108	27 086 437
Intervention													-
Investissement	634 475	573 849	1 075 567	731 359	574 754	1 016 832	603 997	411 239	824 462	1 349 883	770 654	1 025 149	9 592 220
<b>Dépenses liées à des recettes fléchées</b>	<b>153 757</b>	<b>355 883</b>	<b>173 623</b>	<b>335 299</b>	<b>173 309</b>	<b>179 110</b>	<b>154 583</b>	<b>148 669</b>	<b>160 072</b>	<b>253 223</b>	<b>195 976</b>	<b>844 409</b>	<b>3 127 913</b>
Personnel	151 687	153 852	154 123	162 691	151 480	152 768	144 073	144 684	140 417	123 530	128 760	135 744	1 743 808
Fonctionnement	2 070	177 656	19 500	172 608	21 829	25 232	10 510	3 985	14 524	129 693	67 216	708 666	1 353 489
Intervention													-
Investissement	-	24 375	-	-	-	1 110	-	-	5 131	-	-	-	30 616
<b>Opérations non budgétaires</b>	<b>13 545 992</b>	<b>13 001 283</b>	<b>13 548 121</b>	<b>- 12 976 622</b>	<b>- 13 081 741</b>	<b>526 038</b>	<b>1 234 020</b>	<b>14 332 760</b>	<b>- 1 794 386</b>	<b>- 957 648</b>	<b>- 12 213 575</b>	<b>- 12 716 504</b>	<b>2 447 737</b>
Emprunts : remboursements en capital	-	26 667	-	23 275	-	-	-	-	-	-	26 733	-	76 675
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	60	60	-	-	-	-	2 400	-	120	-	2 640
Opérations au nom et pour le compte de tiers :	13 545 992	12 974 616	13 548 061	- 12 999 957	- 13 081 741	526 038	1 234 020	14 332 760	- 1 796 786	- 957 648	- 12 240 428	- 12 716 504	2 368 422
TVA décaissée	68 104	83 803	221 883	116 834	220 183	243 155	114 014	80 934	116 030	59 691	115 727	157 781	1 598 139
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	67 600	36 000	64 400	78 400	12 800	20 200	20 800	-	75 600	56 000	9 600	-	441 400
Autres opérations au nom et pour le compte de tiers	13 410 288	12 854 813	13 261 778	- 13 195 191	- 13 314 724	262 682	1 099 206	14 251 826	- 1 988 416	- 1 073 339	- 12 365 755	- 12 874 285	328 883
Autres décaissements d'opérations non budgétaires													-
<b>B. TOTAL</b>	<b>29 253 043</b>	<b>28 829 507</b>	<b>30 460 106</b>	<b>4 046 276</b>	<b>3 095 494</b>	<b>17 337 507</b>	<b>17 920 824</b>	<b>29 989 176</b>	<b>13 360 133</b>	<b>15 818 117</b>	<b>3 477 485</b>	<b>4 960 108</b>	<b>198 547 775</b>
<b>(2) SOLDE DU MOIS = A - B</b>	<b>9 178 011</b>	<b>- 27 692 416</b>	<b>- 27 265 199</b>	<b>34 336 205</b>	<b>- 1 658 343</b>	<b>- 15 213 155</b>	<b>39 600 308</b>	<b>- 27 710 299</b>	<b>- 2 803 266</b>	<b>9 001 037</b>	<b>- 1 189 706</b>	<b>3 012 079</b>	<b>8 404 745</b>
<b>SOLDE CUMULE (1) + (2)</b>	<b>39 485 555</b>	<b>11 793 139</b>	<b>- 15 472 060</b>	<b>18 864 145</b>	<b>17 205 802</b>	<b>1 992 647</b>	<b>41 592 954</b>	<b>13 882 655</b>	<b>11 079 389</b>	<b>20 080 425</b>	<b>18 890 719</b>	<b>21 902 798</b>	

Variation de trésorerie correspondant à celle du tableau d'équilibre financier (I) ou (II)

**TABLEAU 8**  
**Opérations liées aux recettes fléchées**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à N non dénouées	N	N+1	N+2	N+3 et suivantes	TOTAL
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)</b>		- 1 048 309	122 674	- 1 683 143	- 3 610 589	
<b>Recettes fléchées (b)</b>	<b>9 573 930</b>	<b>4 298 895</b>	<b>3 235 458</b>	<b>3 416 958</b>	<b>5 347 240</b>	<b>25 872 481</b>
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée	2679145	490589	490589	490589	977179	5 128 091
Autres financements de l'État fléchés	6835115	3696518	2744869	2926369	4370061	20 572 932
Autres financements publics fléchés	59670	111788	0	0	0	171 458
Recettes propres fléchées	0	0	0	0	0	-
<b>Dépenses sur recettes fléchées CP (c)</b>	<b>10 622 239</b>	<b>3 127 913</b>	<b>5 041 275</b>	<b>5 344 404</b>	<b>3 904 338</b>	<b>28 040 169</b>
Personnel						
AE=CP	5530743	1743808	2105661	1456392	2 087 439,00	12 924 042
Fonctionnement						
AE	6027661	993610	2712879	3512107	1576829	14 823 086
CP	5055900	1353489	2911596	3798443	1577989	14 697 417
Intervention						
AE						-
CP						-
Investissement						
AE	59971	8208	24018	89569	238910	420 676
CP	35596	30616	24018	89569	238910	418 709
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)</b>	- 1 048 309	1 170 983	- 1 805 817	- 1 927 446	1 442 902	- 2 167 687

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

*Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque opération.*

<b>Autofinancement des opérations fléchées (d)</b>						-
<b>Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes fléchées (e)</b>						-
<b>Position de financement des opérations fléchées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)</b>	- 1 048 309	122 674	- 1 683 143	- 3 610 589	- 2 167 687	- 2 167 687

Tableau 9

## Tableau des opérations pluriannuelles - exécution - année 2024

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

## A - Exécution d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	Exécution				
		Coût total de l'opération (1)	AE consommées les années antérieures à 2024 (2)	AE consommées en 2024 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	CP consommés les années antérieures à 2024 (5)	CP consommés en 2024 (6)
Dépenses d'investissement (PPI)	Personnel						
	Fonctionnement et intervention	1 583 860	1 388 041	195 819	1 583 860	1 026 796	1 163 394
	Investissement	45 332 982	27 650 168	10 678 993	38 329 161	26 506 972	31 059 945
<b>Total Dépenses d'investissement</b>		<b>46 916 842</b>	<b>29 038 208</b>	<b>10 874 812</b>	<b>39 913 020</b>	<b>27 533 768</b>	<b>4 689 571</b>
Contrats de recherche	Personnel	32 248 688	16 189 965	4 222 666	20 412 631	16 189 966	4 222 665
	Fonctionnement et intervention	28 695 254	13 813 080	3 630 508	17 443 588	12 592 949	3 777 170
	Investissement	10 334 575	4 759 020	822 497	5 581 518	3 206 139	2 276 517
<b>Total contrat de recherche</b>		<b>71 278 516</b>	<b>34 762 065</b>	<b>8 675 671</b>	<b>43 437 737</b>	<b>31 989 053</b>	<b>10 276 353</b>
Contrat de formation continue	Personnel						
	Fonctionnement et intervention						
	Investissement						
<b>Total contrat de formation continue</b>							
Contrat d'enseignement	Personnel	13 032 526	5 256 463	1 897 807	7 154 270	5 256 463	1 897 807
	Fonctionnement et intervention	17 284 401	6 112 818	1 838 292	7 951 111	5 656 971	2 018 190
	Investissement	581 050	21 199	1 711	22 910	21 199	1 711
<b>Total contrat d'enseignement</b>		<b>30 897 978</b>	<b>11 390 480</b>	<b>3 737 810</b>	<b>15 128 291</b>	<b>10 934 633</b>	<b>3 917 708</b>
	<b>Ss total personnel</b>	<b>45 281 214</b>	<b>21 446 428</b>	<b>6 120 473</b>	<b>27 566 901</b>	<b>21 446 429</b>	<b>6 120 472</b>
	<b>Ss total fonctionnement et intervention</b>	<b>47 563 515</b>	<b>21 313 939</b>	<b>5 664 619</b>	<b>26 978 558</b>	<b>19 276 715</b>	<b>5 931 959</b>
	<b>Ss total investissement</b>	<b>56 248 607</b>	<b>32 430 387</b>	<b>11 503 202</b>	<b>43 933 589</b>	<b>29 734 310</b>	<b>6 831 201</b>
<b>TOTAL</b>		<b>149 093 336</b>	<b>75 190 754</b>	<b>23 288 293</b>	<b>98 479 048</b>	<b>70 457 454</b>	<b>18 883 633</b>

Prévisions en N+1 et suivantes		
Restes à engager (9) = (1) - (4)	Restes à payer sur les AE consommées (8) = (4) - (7)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
	420 465	420 465
7 003 821	7 269 216	14 273 037
<b>7 003 821</b>	<b>7 689 681</b>	<b>14 693 502</b>
11 836 057		11 836 057
11 251 666	1 073 469	12 325 135
4 753 057	98 862	4 851 919
<b>27 840 780</b>	<b>1 172 331</b>	<b>29 013 111</b>
5 878 256		5 878 256
9 333 291	275 949	9 609 240
558 140		558 140
<b>15 769 687</b>	<b>275 949</b>	<b>16 045 636</b>
17 714 313		17 714 313
20 584 957	1 769 883	22 354 840
12 315 018	7 368 078	19 683 096
<b>50 614 288</b>	<b>9 137 961</b>	<b>59 752 249</b>

## B - Exécution des recettes

Opération	Nature	Prévision	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
		Financement de l'opération (11)	Encaissements des années antérieures à 2024 (12)	Encaissements réalisés en 2024 (13)	Reste à encaisser en 2025 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	25 203 416	23 403 416	500 000	1 300 000
	Autres financements publics**	15 755 756	7 499 455	3 065 073	5 191 228
	Autres financements***				
<b>Total PPI</b>		<b>40 959 173</b>	<b>30 902 872</b>	<b>3 565 073</b>	<b>6 491 228</b>
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	1 104 031	308 900	186 833	608 297
	Autres financements publics**	61 113 081	32 039 105	8 274 913	20 799 064
	Autres financements***	6 253 799	3 218 800	1 501 687	1 533 312
<b>Total contrat de recherche</b>		<b>68 470 910</b>	<b>35 566 804</b>	<b>9 963 433</b>	<b>22 940 673</b>
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*				
	Autres financements publics**				
	Autres financements***				
<b>Total contrat de formation continue</b>					
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	10 268 064	4 869 245	1 169 789	4 229 030
	Autres financements publics**	20 567 546	9 239 409	2 468 916	8 859 221
	Autres financements***	62 368	42 313	20 055	0
<b>Total contrat d'enseignement</b>		<b>30 897 978</b>	<b>14 150 968</b>	<b>3 658 760</b>	<b>13 088 251</b>
	<b>Ss total financement de l'Etat</b>	<b>36 575 511</b>	<b>28 581 562</b>	<b>1 856 622</b>	<b>6 137 327</b>
	<b>Ss total autres financements publics</b>	<b>97 436 383</b>	<b>48 777 969</b>	<b>13 808 902</b>	<b>34 849 512</b>
	<b>Ss total autres financements</b>	<b>6 316 167</b>	<b>3 261 113</b>	<b>1 521 742</b>	<b>1 533 312</b>
<b>TOTAL</b>		<b>140 328 061</b>	<b>80 620 644</b>	<b>17 187 266</b>	<b>42 520 151</b>

\*\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\*\* Ressources propres et autres recettes fléchés

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable Compte financier 2024**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		Compte financier 2023	Montants budget initial voté (21/12/2023)	Compte financier 2024	
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1 Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N</b>	18 192 984	16 032 624	13 394 360	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	21 846 004	13 625 765	14 326 043	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	-15 404 408	-12 169 880	-15 981 500	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	37 250 412	25 795 645	30 307 543	
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-3 561 789	-329 197	-1 048 309	
4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	40 812 201	26 124 842	31 355 852		
<b>Flux de l'année</b>	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	191 547 725	204 879 382	198 265 228	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	-4 619 952	-8 607 925	-4 208 788	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	-1 431 996	-5 919 053	-855 243	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	-7 519 961	-8 983 253	-4 675 547	
	<b>9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	43 740	-50 218	-76 915	
	<b>10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	SENS	0	0	0
	Variation des stocks	+ / -			
	Charges sur créances irrécouvrables	-			
	Produits divers de gestion courante	+			
	<b>11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	SENS	-4 829 228	-6 291 672	-1 413 376
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	10 735 908	9 916 971	8 476 725
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	-15 565 136	-16 208 643	-9 890 101
	<b>12 Solde budgétaire = 6 + 8 - 9 - 10 - 11 + 9</b>		-7 310 685	-11 299 506	-7 470 959
	12.a Recettes budgétaires		189 035 664	188 550 998	188 629 079
	12.b Crédits de paiement ouverts		196 346 349	199 850 504	196 100 038
<b>13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		-367 816	50 218	-933 787	
<b>14 Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>		-6 942 869	-11 349 724	-8 404 745	
14.a dont variation de la trésorerie fléchée		2 513 480	715 807	1 170 983	
14.b dont variation de la trésorerie non fléchée		-9 456 349	-12 065 531	-9 575 728	
<b>15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13 - 6 - 9</b>		-577 092	2 366 471	3 729 198	
<b>16 Variation des restes à payer</b>		-4 798 624	5 028 878	2 165 190	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17 Niveau final de restes à payer</b>	13 394 360	21 061 502	15 559 550	
	<b>18 Niveau final du fonds de roulement</b>	14 326 043	4 642 512	9 650 496	
	<b>19 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	-15 981 500	-9 803 409	-12 252 302	
	<b>20 Niveau final de la trésorerie</b>	30 307 543	14 445 921	21 902 798	
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	-1 048 309	386 610	122 674	
20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	31 355 852	14 059 311	21 780 123		

Comptabilité budgétaire

Comptabilité générale

**BILAN COMPTABLE**  
**(Avant répartition)**  
**EXERCICE 2024**

Etablissement université		<b>Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)</b>			Date	27.02.2025	
Année 2024					Heure	16:43:57	
Période 01 à 15					Page	2	
ACTIF	Exercice 2024			Exercice 2023	PASSIF	Exercice 2024	Exercice 2023
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>					<b>FONDS PROPRES</b>		
Immobilisations incorporelles	2 897 591,36	-2 525 554,58	372 036,78	474 437,66	Financements de l'actif - Etat	64 474 831,73	69 436 092,95
Immobilisations corporelles	292 597 864,17	-168 657 719,34	123 940 144,83	126 689 273,79	Dotation et affectation		
Terrains	49 962,19	-25 667,96	24 294,23	29 290,35	Fonds propres des fondations		
Constructions	198 299 544,75	-98 697 535,99	99 602 008,76	102 826 893,26	Dons et legs en capital		
Autres	94 248 357,23	-69 934 515,39	24 313 841,84	23 833 090,18	Réserves	47 550 137,73	52 170 089,70
Immobilisations financières	12 934,33		12 934,33	12 694,33	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-4 208 788,11	-4 619 951,97
					<b>Situation nette</b>	107 816 181,35	116 986 230,68
					Financements - autres que Etat	24 707 077,09	23 032 798,33
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	295 508 389,86	-171 183 273,92	124 325 115,94	127 176 405,78	<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	132 523 258,44	140 019 029,01
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Stocks et en-cours	8 363,33		8 363,33	10 181,93	Provisions pour risques	90 500,00	142 000,00
Avances et acomptes versés sur commandes	1 194 939,73		1 194 939,73	445 519,41	Provisions pour charges	1 272 914,41	1 187 618,60
Créances :	20 777 379,93	-53 118,19	20 724 261,74	16 814 766,57	Fonds dédiés		
d'exploitation	20 777 379,93	-53 118,19	20 724 261,74	16 814 766,57	<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	1 363 414,41	1 329 618,60
diverses							
Disponibilités	21 902 797,35		21 902 797,35	30 307 542,82	<b>DETTES</b>		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	310 410,71		310 410,71	308 199,10	<i>Dettes financières</i>	46 724,90	123 399,89
					<i>Dettes d'exploitation</i>	8 102 072,01	9 489 843,95
					<i>Dettes diverses</i>	8 147 313,72	8 986 746,16
					<i>Produits constatés d'avance</i>	18 283 105,32	15 113 978,00
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	44 193 891,05	-53 118,19	44 140 772,86	47 886 209,83	<b>TOTAL DETTES</b>	34 579 215,95	33 713 968,00
<b>TOTAL GENERAL</b>	339 702 280,91	-171 236 392,11	168 465 888,80	175 062 615,61	<b>TOTAL GENERAL</b>	168 465 888,80	175 062 615,61

# COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2024

Etablissement université		<b>Systeme abrégé COMPTE DE RESULTAT</b>			Date	25.02.2025
Année 2024					Heure	12:04:01
Période 01 à 14					Page	2
CHARGES (hors taxes)		Exercice 2024	Exercice 2023	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>				<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<i>Achats</i>	393,56	4 526,00	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	163 041 317,86	162 307 461,14	
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	22 049 707,20	21 812 409,63	Subventions	160 853 639,70	160 525 038,40	
<i>Rémunération du personnel</i>	95 103 719,37	91 526 766,60	Autres	2 187 678,16	1 782 422,74	
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	21 300 978,11	18 019 418,19	
<i>Charges sociales</i>	60 662 506,28	58 916 318,25	Ventes	20 832 753,75	17 331 870,19	
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	11 411 673,50	10 782 877,36	Produits	468 224,36	687 548,00	
<i>Autres charges</i>	7 378 823,90	9 491 681,15	Production stockée et immobilisée			
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>			<i>Autres produits</i>	8 056 122,30	7 587 968,57	
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>			
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION</b>			<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	192 398 418,27	187 914 847,90	
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>						
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION</b>	196 606 823,81	192 534 578,99				
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	1 122,27	1 797,74	<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	739,70	1 576,86	
<i>Impôt sur les sociétés</i>						
<b>TOTAL CHARGES</b>	196 607 946,08	192 536 376,73	<b>TOTAL PRODUITS</b>	192 399 157,97	187 916 424,76	
<b>Solde créditeur : Bénéfice</b>			<b>Solde débiteur : Perte</b>	4 208 788,11	4 619 951,97	
<b>TOTAL GENERAL</b>	196 607 946,08	192 536 376,73	<b>TOTAL GENERAL</b>	196 607 946,08	192 536 376,73	



COMPTE FINANCIER 2024

BUDGET PRINCIPAL

**ANNEXE COMPTABLE**

# TABLE DES MATIERES

I.	FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE .....	4
II.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
1.	PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION .....	4
➤	Pour la fondation : .....	4
2.	COMPARABILITE DES COMPTES .....	5
III.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN .....	5
1.	ACTIF IMMOBILISE.....	5
➤	Immobilisations incorporelles.....	6
➤	Immobilisations corporelles.....	6
➤	Immobilisations financières .....	7
➤	Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé .....	7
2.	STOCK ET EN-COURS .....	9
3.	CREANCES.....	10
➤	Charges constatées d'avance .....	10
4.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES .....	11
5.	FINANCEMENTS RECUS .....	11
6.	PROVISIONS.....	11
➤	Provisions pour risques et charges.....	11
7.	DETTES.....	12
➤	Produits constatés d'avance.....	13
IV.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....	13
1.	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT .....	13
➤	<b>Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques</b> 14	
➤	Droits de scolarité, apprentissage, formation continue et VAE.....	14
➤	Taxe affectée : la CVEC .....	14
➤	Mise à disposition de personnel.....	14
➤	Produits des cessions d'éléments d'actif.....	15
➤	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.....	15
➤	Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs .....	15

2.	CHARGES DE FONCTIONNEMENT .....	15
➤	Énergie .....	15
➤	Autres charges de fonctionnement (60, 61 et 62).....	15
➤	Charges de personnel.....	16
➤	Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs.....	16
➤	Pertes sur créances irrécouvrables .....	16
➤	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VNC).....	17
➤	Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.....	17
➤	Honoraires versés aux commissaires aux comptes .....	17
V.	AUTRES INFORMATIONS .....	17
1.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE .....	17
2.	ENGAGEMENTS HORS BILAN.....	17
3.	EFFECTIFS .....	18
4.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE .....	19

## I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Début 2024, l'université a connu l'élection d'une nouvelle équipe de gouvernance ; élection partiellement contestée qui a empêché le Conseil d'Administration de se prononcer sur les actions nécessaires de la réorientation budgétaire.

L'avance remboursable de 581 090€ souscrite dans le cadre du dispositif Intracting relatif à la maîtrise énergétique a déjà fait l'objet de 2 tirages pour 150 000€. Le remboursement du prêt, commencé en 2023, reste à réaliser pour 46724,90€.

Si plusieurs collectivités locales mettaient gracieusement à disposition de l'Université des locaux et espaces, l'agglomération du Choletais loue à l'université des locaux équipés et aménagés à des fins de recherche et de l'enseignement à Cholet. Ces charges sont compensées par une subvention de cette collectivité.

## II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 1. PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION

Depuis, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, le décret GBCP du 7 novembre 2012 est applicable à l'université.

Les conventions générales comptables sont appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Application des conventions générales et des adaptations professionnelles avec référence au recueil des normes comptables des établissements publics et à l'instruction comptable commune BOFIP GCP-19-055.

#### ➤ Pour la fondation :

L'Université héberge une fondation universitaire qui dispose d'une autonomie financière tout en étant dénuée de personnalité morale.

Elle est régie par les dispositions du code de l'éducation, ainsi que, par les textes sur la fondation reconnue d'utilité publique (FRUP), notamment la loi n° 87-571 sur le développement du mécénat qui vise les FRUP (art. L719-12).

La fondation universitaire a l'obligation d'établir des comptes annuels et de désigner un CAC en application de l'art. 5 II de la loi n° 87-571 précitée, par renvoi de l'art. 18 (FRUP), sur le renvoi de l'art. L 719-12 du Code de l'éducation.

L'article R719-205 du code de l'éducation stipule : « (...) Les comptes [de la fondation universitaire] sont tenus selon les règles applicables aux comptes des fondations. (...) ».

Par ailleurs, le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif vise expressément les fondations universitaires comme entrant dans son champ d'application (art. 111-1, IR2).

En conséquence, les fondations universitaires doivent établir des comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe) conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2018-06.

Pour cette année, les comptes de la Fondation ne sont plus intégrés dans les comptes l'Université. Ce changement de méthode comptable fait suite à l'instruction comptable commune BOFIP-GCP-22-0014-ICC du 16/12/2022. Le fait marquant réside dans le solde nul du compte de liaison permettant d'utiliser la trésorerie propre à la Fondation : désormais, le solde du compte 51512 dans les comptes de la Fondation présentera la trésorerie de la Fondation.

## 2. COMPARABILITE DES COMPTES

Aucun autre changement significatif n'a été effectué en 2024 dans les méthodes comptables et les méthodes d'estimation utilisées par l'Université.

-----

Pour cette année 2024, L'Université présente un déficit de 4 208 788,11€ et un bilan de 168 465 888,80€.

-----

## III. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN

### 1. ACTIF IMMOBILISE

Pour les constructions, l'Université d'Angers a fait appel en 2003 au service des domaines pour une estimation de ses biens. Les terrains n'ont pas fait l'objet d'une valorisation à l'actif du bilan, leurs valeurs sont incluses dans les valeurs des bâtiments.

Une nouvelle évaluation a été réalisée en 2011. Elle n'a pas donné lieu à ajustement comptable, la valorisation du patrimoine réalisée par un prestataire privé pour le compte de France Domaine a été jugée pour partie irréaliste.

La SATT Ouest Valorisation assure depuis 2014 la gestion des brevets déposés par l'université : elle prend en charge tous les frais inhérents aux brevets (honoraires, taxes, annuités...). En contrepartie, la SATT représente l'université auprès des cabinets de propriétés intellectuelles et d'offices nationaux et se rémunère sur les futures licences ou cessions de brevets.

Les immobilisations sont retracées ci-dessous :

Rubriques et postes	Valeur brute à la fin de l'exercice précédent	Augmentation	Diminution	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 555 025,89 €	364 933,47 €	22 368,00 €	2 897 591,36 €
Logiciels acquis ou ss trait	2 251 215,72 €	78 218,94 €	22 368,00 €	2 307 066,66 €
Logiciels créés	53 160,88 €	286 714,53 €		339 875,41 €
Autres conces° et dt	250 649,29 €			250 649,29 €
Immobilisations corporelles	281 156 509,27 €	9 358 426,58 €	574 757,03 €	289 940 178,82 €
Terrains	49 962,19			49 962,19
Constructions	195 035 916,99	3 297 741,37	34 113,61	198 299 544,75
Install.techniq. matériels et outill.	49 341 782,72	3 453 568,33	8 184,86	52 787 166,19
Collections	130 535,20		7 513,52	123 021,68
Biens historiques culturels		7 513,52		7 513,52
Autres immobilisations corporelles	36 598 312,17	2 599 603,36	524 945,04	38 672 970,49
Immobilisations en cours	3 886 936,91	3 117 701,64	4 346 953,20	2 657 685,35
Autres immobilisations financières	12 694,33	2 640,00	2 400,00	12 934,33
Titres immobilisés autres que les TIAP	186,00			186,00
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés	12 508,33	2 640,00	2 400,00	12 748,33
Totaux =	287 611 166,40	12 843 701,69	4 946 478,23	295 508 389,86

#### ➤ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou pour leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxes est inférieure à 800€ sont imputées en charges de fonctionnement.

En 2024, l'intranet collaboratif a été comptabilisé pour 286 714,53€.

#### ➤ Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement, ou pour leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les acquisitions, autres que le matériel informatique, dont la valeur unitaire hors taxe est inférieure à 800 € sont imputées en charges de fonctionnement.

Pour le matériel informatique, le conseil d'administration a retenu le principe d'une comptabilisation en immobilisation pour les acquisitions dont la valeur unitaire hors taxe est supérieure ou égale à 500 € (délibération du 31/01/2013).

Les travaux des « dalles en médecine » ont fait évoluer les constructions pour 2 633 498€. Plusieurs matériels sont mis en service pour notamment des équipements d'imagerie par résonance magnétique (570 000€), de microscope à courte focale à balayage haute résolution (468 768€), de captation du centre de simulation (422 053€). Du matériel informatique (699 616€) et du mobilier (465 652€) participent à l'augmentation des autres immobilisations. Les immobilisations en cours diminuent du fait de la mise en service des travaux des « dalles en médecine » et de la remise à niveau du SUAP.

## Biens immobiliers remis en dotation ou contrôlés par l'université

Les conventions d'utilisation de l'ensemble des biens immobiliers reçus en affectation font l'objet d'une convention d'utilisation signée entre l'Etat et l'université. Tous ces biens sont retracés dans ce tableau :

<b>Immobilisations - Immobilier</b>	<b>Montant</b>
IUT	17 886 401
UFR SCIENCES	22 436 000
CENTRE SPORTIF	1 620 000
UFR LETTRES	9 560 000
BU LETTRES	6 830 000
ISTIA	7 840 796
PARKING BU/DROIT/ESTHUA	1 800 000
BU ST SERGE	3 150 000
UFR DROIT	11 000 000
ESTHUA	6 952 553
UFR PHARMACIE	4 746 000
IUP SANTE	2 700 000
UFR MEDECINE	6 500 000
PRESIDENCE	2 916 000
MAISON DES SCIENCES HUMAINES	2 660 000
LA PASSERELLE	1 559 000
INSTITUT DU VEGETAL	18 290 539
IRIS	17 815 998
IRIS II	8 061 696
<b>TOTAL</b>	<b>154 324 983 €</b>

L'Université a été destinataire, en 2017, de la livraison d'une nouvelle construction, le garage à vélo. Dès que le Rectorat aura transmis son évaluation et l'arrêté de mise à disposition correspondant, ce bâtiment sera intégré dans les comptes de l'université.

### ➤ Immobilisations financières

Les immobilisations inscrites au bilan correspondent principalement au dépôt de garantie versé pour la location des locaux de la Tour Saint Serge pour 12 233,33€.

### ➤ Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire au prorata temporis. Les durées d'amortissement ont été adoptées au Conseil d'administration du 24 octobre 2012 comme suit :

Comptes	Désignation	Durée
20300000	Frais de recherche et de développement (Conception réalisation de réseaux informatiques)	5
20531100	Logiciels acquis	3
20531200	Logiciel sous-traités	3
20532000	Logiciels créés	3
20580000	Autres concessions et droits similaires, brevets, licences	5
21316000	Bâtiments affectés ou reçus en dotation	30
21317000	Bâtiments acquis	30
21318000	Autres bâtiments (ex : petits bâtiments hors préfabriqués)	30
21357000	Installations générales, agencements, aménagements des constructions acquises (ex : études conseils en aménagement)	30
21358000	Autres installations générales agencements, aménagements des constructions (ex : travaux de réaménagements)	20
21517000	Installations techniques complexes acquises	10
21518000	Autres installations techniques complexes	10
21537000	Matériel scientifique acquis	10
21538000	Autres matériels scientifiques	10
21557000	Outils acquis	10
21558000	Autres outillages	10
21567000	Matériel d'enseignement acquis (ex : matériels de sport)	10
21568000	Autres matériels d'enseignement	10
21577000	Agencements et aménagements du matériel et outillage acquis (ex : installation montage matériel téléphonie)	10
21578000	Autres agencements et aménagements du matériel et outillage	10
21617000	Collections acquises (ex : livres scolaires)	5
21618000	Autres collections d'art	5
21817000	Installations générales, agencements et aménagements divers acquis	10
21818000	Autres installations générales, agencements aménagements divers	10
21827000	Matériel de transport acquis	5
21828000	Autre matériel de transport	5
21837000	Matériel de bureau acquis	10
21838000	Autre matériel de bureau	10
21847000	Mobilier acquis	10
21848000	Autre mobilier	10
21877000	Matériel informatique acquis (fournitures)	5
21878000	Autre matériel informatique (réseaux)	5
21887000	Matériels divers acquis	10
21888000	Autres matériels divers	10

Le Conseil d'administration a arrêté le 10 novembre 2011 le principe de l'amortissement par composants pour les nouvelles acquisitions immobilières dont l'université assure la maîtrise d'ouvrage. Les durées retenues sont :

Composants	Durée d'amortissement
Chauffage Ventilation Climatique Plomberie	20 ans
Cloisons aménagements	50 ans
Electricité Courants Faibles	15 ans
Electricité Courants Forts	25 ans
Gros Equipements (Ascenseur...)	20 ans
Etanchéités	20 ans
Gros-œuvre	50 ans
Menuiseries Ext.	25 ans



Le bâtiment IRIS est le seul bâtiment amorti selon cette méthode, répartition par composants suivant les cadences visées supra.

Tableau des amortissements :

Situations et mouvements	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Amortissements neutralisés	Charge budgétaire réelle	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 364 898,37	183 024,21	- 3 576,82	179 447,39	22 368,00	2 525 554,58
Logiciels acquis	2 061 088,20	87 365,34	- 3 576,82	83 788,52	22 368,00	2 126 085,54
Logiciels créés	53 160,88	95 658,87		95 658,87		148 819,75
Autres concessions et droits	250 649,29			-		250 649,29
Immobilisations corporelles	158 069 862,25	11 312 591,98	- 8 095 754,41	3 216 837,57	724 734,89	168 657 719,34
Terrains	20 671,84	4 996,12	- 2 610,49	2 385,63	-	25 667,96
Constructions	92 209 023,73	6 694 517,71	- 6 148 453,53	546 064,18	206 005,45	98 697 535,99
Install. Techniq., matériels et outill.	35 954 893,34	2 596 536,26	- 1 439 424,10	1 157 112,16	233,83	38 551 195,77
Collections			-	-		-
Biens historiques et culturels	7 513,52		-	-		7 513,52
Autres immobilisations corporelles	29 877 759,82	2 016 541,89	- 505 266,29	1 511 275,60	518 495,61	31 375 806,10
Immobilisations corp. en cours						
Autres immobilisations financières						
<b>Totaux</b>	<b>160 434 760,62</b>	<b>11 495 616,19</b>	<b>- 8 099 331,23</b>	<b>3 396 284,96</b>	<b>747 102,89</b>	<b>171 183 273,92</b>

Tableau de dépréciations :

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréc° des immobilisations				
Dépréc° des stocks et en-cours				-
Dépréc° des créances	30 401,59	23 216,60	500,00	53 118,19
Dépréc° des comptes financiers				
<b>Total des dépréciations</b>	<b>30 401,59</b>	<b>23 216,60</b>	<b>500,00</b>	<b>53 118,19</b>

Les dépréciations concernent 2 sociétés pour lesquelles le recouvrement pourrait être compromis ; l'examen des dossiers est en cours.

## 2. STOCK ET EN-COURS

Le stock de la boutique en ligne est comptabilisé en compte de stock de marchandises. Sa valeur est déterminée en fonction du coût d'achat des articles.

Numéro de compte	Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variation des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
30	Animaux et végétaux				
31	Matières premières et fournitures				
32	Autres approvisionnements				
33	En-cours de production de biens				
34	En-cours de production de services				
35	Stocks de produits				
37	Stocks de marchandises	10 181,93	8 363,33	10 181,93	8 363,33
38	Stocks en voie d'acheminement				
	<b>Total des dépréciations</b>	<b>10 181,93</b>	<b>8 363,33</b>	<b>10 181,93</b>	<b>8 363,33</b>

### 3. CREANCES

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations	186,00		186,00
Prêts			
Autres créances immobilisées	12 748,33		12 748,33
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Créances sur des entités publiques	7 788 556,90	7 788 556,90	
Créances clients et comptes rattachés	12 604 114,70	12 604 114,70	
Créances sur les redevables		-	
Avances et acomptes versés sur commandes	1 194 939,73	1 194 939,73	
Créances correspondant à des op comptes tiers			
Créances sur les autres débiteurs	329 565,12	329 565,12	
Charges constatées d'avance	310 410,71	310 410,71	
Autres dépenses à régulariser	2 025,02	2 025,02	
<b>TOTAUX</b>	<b>22 242 546,51</b>	<b>22 229 612,18</b>	<b>12 934,33</b>

#### Créances clients et comptes rattachés

Désignation	Montant 2024	Montant 2023
Créances clients	1 621 725,41	1 160 366,32
Clients douteux	52 900,95	30 401,59
Dépréciation pour clients douteux	- 53 118,19	- 30 401,59
Autres créances diverses	67 581,13	183 473,09
Dépenses payées avant ordonnct	9 004,06	7 342,92
<b>Factures à établir</b>	<b>10 906 021,34</b>	<b>13 829 276,52</b>
Conventions formation continue	693 844,44	432 943,59
Conventions / pédagogie	6 176 866,02	4 589 096,99
Conventions recherche	1 990 312,10	5 582 424,36
Recherche Formations Innovation	2 044 998,78	3 224 811,58
<b>TOTAL</b>	<b>12 604 114,70</b>	<b>15 180 458,85</b>

Si ces produits à recevoir sur les conventions de formation continue augmentent de +60%, ceux concernant les conventions de pédagogie évoluent de 34,59%. Ils diminuent respectivement de 135,65% et 63,41% sur les conventions recherche et les contrats de Recherche Formation Innovation. Globalement, la diminution atteint 2 576 344€, soit 17%.

#### ➤ Charges constatées d'avance

Ces charges concernent des dépenses d'exploitation (assurances, maintenances, abonnements, ...) comptabilisées en 2024 mais qui correspondent à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir en 2025.

Les dépenses sont stables à 310 410,71€ : +2 211,61€.

La principale charge est un achat de licences AKIVI de fin décembre 2024 à novembre 2025 pour 35 926,82 €.

## 4. VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

L'établissement ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

## 5. FINANCEMENTS RECUS

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Cumul à la fin de l'exercice
<b>FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT</b>				
<b>Financements non rattachés à un actif</b>	<b>3 355 596,49</b>	<b>9 749 846,69</b>	<b>12 092 561,63</b>	<b>1 012 881,55</b>
<b>Financements rattachés à un actif</b>	<b>-</b>			<b>-</b>
-Contr. et financt des actifs mis à dispo	120 957 052,79			120 957 052,79
-Contr. et financt des actifs remis prop.	11,81			11,81
- Financement des autres actifs	-			-
Etat	28 654 552,12	4 734 594,69	1 682 436,01	31 706 710,80
Agence nationale de la recherche (ANR)	1 000,00			1 000,00
Autres	-			-
<b>FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS</b>				
<b>Financements non rattachés à un actif</b>	<b>3 414 368,62</b>	<b>15 065 449,39</b>	<b>16 291 684,68</b>	<b>2 188 133,33</b>
Régions	1 165 444,28	4 360 130,64	5 249 054,94	276 519,98
Départements	-			-
Communes et groupements de communes	1 222 779,34	5 181 311,66	6 460 298,60	56 207,60
Autres collectivités et établissts publics	236 223,15	648 060,59	884 283,74	-
Union Européenne	789 921,85	4 051 261,25	3 055 512,02	1 785 671,08
Autres organismes	-	298 840,85	259 386,40	39 454,45
Autres	-	525 844,40	383 148,98	142 695,42
<b>Financements rattachés à un actif</b>	<b>62 170 840,39</b>	<b>5 376 429,11</b>	<b>516 644,39</b>	<b>67 030 625,11</b>
Régions	25 049 563,43	1 571 634,10	33 706,90	26 587 490,63
Départements	10 647 219,90		130 298,96	10 516 920,94
Communes et groupements de communes	15 660 084,02	2 103 018,23	289 291,49	17 473 810,76
Autres collectivités et établissts publics	5 232 378,24	242 141,87	2 446,78	5 472 073,33
Union Européenne	3 950 314,18	1 125 855,84		5 076 170,02
Autres organismes	1 274 971,14	137 261,20	35 180,17	1 377 052,17
Autres	356 309,48	196 517,87	25 720,09	527 107,26
<b>TOTAUX</b>	<b>218 553 422,22</b>	<b>34 926 319,88</b>	<b>30 583 326,71</b>	<b>222 896 415,39</b>

Le montant des financements apparait dans le bilan en net, c'est à dire déduit des reprises constatées pour compenser les amortissements liés aux actifs qu'ils financent.

## 6. PROVISIONS

### ➤ Provisions pour risques et charges

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Provisions pour risques				
Provisions pour litiges	142 000,00	13 000,00	64 500,00	90 500,00
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pertes sur contrat				
Autres provisions pour risques	-		-	-
Provisions pour charges				
Provisions pour CET	650 033,90	53 707,27		703 741,17
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	537 584,70	31 588,54		569 173,24
Autres provisions pour charges				
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>1 329 618,60</b>	<b>98 295,81</b>	<b>64 500,00</b>	<b>1 363 414,41</b>

### Provisions pour litiges :

De nouveaux contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes ont engendré 8 500€ de provisions complétés par 4 500 € de provisions supplémentaires sur des dossiers en cours.

L'université a gagné 21 procès ; ce qui a permis de reprendre des provisions à hauteur de 64 500€.

### Provision pour compte épargne temps (CET) non monétisables

Le compte épargne-temps permet de cumuler des jours de congés payés sur plusieurs années.

Dans la fonction publique, en deçà de 15 jours, ces jours ne peuvent pas être indemnisés par l'employeur, mais les établissements publics se doivent de les valoriser dans leur comptabilité par la constitution d'une provision. Les jours cumulés au-delà de 15 jours sont quant à eux comptabilisés en charges à payer.

La provision inscrite au bilan à ce titre a été augmentée en 2024 de 138 296 € et s'élève à 1 272 914 € (le CET 703 741,17€ et les charges 569 173,24€).

## 7. DETTES

Les dettes inscrites au bilan se décomposent de la manière suivante :

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
<b>Dettes financières</b>			
Emprunts obligatoires			
Emprunts souscrits auprès des établ. financiers			
Dettes financières et autres emprunts	46 724,90		46 724,90
<b>Total dettes financières =</b>	<b>46 724,90</b>	<b>-</b>	<b>46 724,90</b>
<b>Dettes non financières</b>			
Dettes fournisseurs et compt. Rattachés	3 637 279,98	3 637 279,98	
Dettes fiscales et sociales	4 464 792,03	4 464 792,03	
Avances et acomptes reçus	7 744 919,63		7 744 919,63
Dettes corresp. à des op.pour Comptes de tiers	164 854,00	164 854,00	
Dettes liées au prélèvement sur ressources. Acc.			
Autres dettes non financières	237 540,09	237 540,09	
Produits constatés d'avance	18 283 105,32	18 283 105,32	
<b>Tota dettes non financières =</b>	<b>34 532 491,05</b>	<b>26 787 571,42</b>	<b>7 744 919,63</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>34 579 215,95</b>	<b>26 787 571,42</b>	<b>7 838 369,43</b>

Globalement, les dettes augmentent d'environ 3%, soit 911 515€, avec une forte progression sur les produits constatés d'avance (21%, soit 3 169 127€).

Les dettes financières correspondent à l'emprunt Intracting de la Caisse des Dépôts et Consignations pour améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

Les dettes fiscales et sociales sont décomposées de la façon suivante :

Désignation	Montant
Heures complémentaires, vacataires et acomptes	1 943 224,42
Contrats étudiants	175 390,73
Indemnités/primes/fin de contrat	379 003,45
Salaires maîtres de stage PAMSU	318 534,57
FIPHPF	110 832,06
Congés payés	1 129 876,46
CET monétisables	407 930,34
Total	4 464 792,03

### ➤ Produits constatés d'avance

Il s'agit de produits ayant été comptabilisés en 2024, mais qui se rattachent aux exercices suivants.

- Pour les conventions de formation continue : application du prorata temporis.
- Pour les conventions recherche, les autres conventions et les subventions : valorisation du PCA suivant la règle du rattachement des charges aux produits en appliquant à la dépense le taux de proratisation arrêté conventionnellement par le bailleur de fonds.

Désignation	Montant 2024	Montant 2023
Conventions de la formation continue	112 361,83	151 472,61
Conventions / pédagogies	1 429 191,36	2 319 657,15
Opérations pluriannuelles DPI DDN	7 161 046,36	4 829 177,58
Subventions de la recherche	8 435 708,89	6 546 016,61
RFI	1 144 796,88	1 267 654,05
TOTAL =	18 283 105,32	15 113 978,00

Soit une augmentation globale de 3 169 127€ entre 2024 et 2023, soit **21%**. Les opérations pluriannuelles DPI/DDN augmentent de 48%, de 2 331 868€. Les subventions de recherche s'accroissent de 29%, de 1 889 692€ alors que les conventions de formation continue diminuent de 26%, de 39 110€. A noter également une diminution de 38% des conventions portant sur la pédagogie pour – 890 465€.

## IV. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 1. PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

Pour l'année 2024, le total des produits s'élève à 192 399 157,97€, qui se compose pour près de 84% de subventions, dont 145 844 395€ de la Subvention pour Charges de Service Public attribuée par l'Etat, représentant à elle-seule 76%.

Par ailleurs, l'université réalise un très grand nombre d'opérations pluriannuelles, comme le projet Thelem ou les projets RFI (Recherche Formation Innovation) avec la Région Pays de Loire.

Ces contrats sont gérés par la Direction des Affaires Financières de l'université à l'avancement sur des tableaux Excel et génèrent en fin d'année des montants de produits à recevoir et de produits constatés d'avances extrêmement importants, qui déterminent largement le résultat de l'exercice.

	2024	2023	2022	2021
Produits à recevoir	10 906 021	13 829 276	12 196 483	8 405 453
Evolution %	-21,14%	13,39%	45,10%	
Evolution valeur	- 2 923 255,00	1 632 793,00	3 791 030,00	

Le montant des produits à recevoir qui progressait fortement d'année en année, diminue de 21%. Etant basé sur des estimations, ils sont susceptibles d'aléas sur leur réalisation.

#### ➤ **Subventions de fonctionnement Etat et autres entités publiques**

Après la Subvention pour Charge de Service Public qui atteint 145 844 395€ en 2024, les autres ressources s'élèvent cette année à 15 009 244€ contre 16 497 323€ en 2023, soit une baisse de 9% (-1 488 078€).

Les autres recettes sont composées entre autres des éléments suivants :

#### ➤ **Droits de scolarité, apprentissage, formation continue et VAE**

Les droits de scolarité augmentent de plus de 12%, soit 344 625€. Les recettes liées à l'apprentissage évoluent à la hausse : +39% avec + 2 210 437€. Les prestations de formation continue progressent également : +9,7%, soit 294 644€.

#### ➤ **Taxe affectée : la CVEC**

Comptabilisée à hauteur de 1 782 423€ en 2023, la CVEC représente 2 187 678€ en augmentation de quasiment 23% (+405 255€).

#### ➤ **Mise à disposition de personnel**

Il s'agit de la refacturation de frais de personnel mis à disposition d'une autre entité par l'université : +43%, +162 224€.

Les principaux mouvements sont :

- M. James DAT à l'ENSAM pour 134 509 €
- M. J. DEMAS au CH de Laval pour 56 538 €
- M. SAVARY au CHU d'Angers pour 33 010 €
- M. Laurent AUTRIQUE au MESR pour 32 880 €

### ➤ **Produits des cessions d'éléments d'actif**

Ce compte retrace les ventes de matériels immobilisés ; c'est essentiellement le matériel déclassé du SUAPS avant travaux pour 2 006 €.

### ➤ **Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions**

- Reprises des provisions pour litiges : les contentieux gagnés par l'université représentent 64 500 €.

- Reprises du financement rattaché à un actif pour 7 991 622 €, montant stable par rapport à 2023 (7 579 968€).

Dans le cadre des financements externes de l'actif, dès lors que le financement reçu par l'université est rattachable à un actif amortissable, il est repris au résultat en fin d'exercice. Cette reprise est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé, en fonction du taux de financement.

### ➤ **Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs**

Il s'agit d'annulation de dépense des années précédentes qui s'élèvent à 389 986€, en augmentation de 35% (+100 952€).

## **2. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

### ➤ **Énergie**

L'augmentation des coûts liés à l'énergie, englobant l'électricité, le gaz et le chauffage urbain s'est poursuivie en 2024. Tous ces postes augmentent : +25%, soit 462 090€ pour l'électricité, +20%, soit 77 144€ pour le gaz, +9%, soit 59 598€ pour le chauffage urbain. Ces augmentations sont toutefois limitées par l'adhésion au réseau de chaleur urbain.

### ➤ **Autres charges de fonctionnement (60, 61 et 62)**

A part les évolutions énergétiques évoquées dans le paragraphe précédent, les charges de ces 3 chapitres s'élèvent à 22 050 100,76€ en diminution de 1,07%, soit 233 165€.

Quelques comptes diminuent de façon significative comme les Documentations techniques et bibliothèques (-22,7%, -257 413€), les fournitures et matériels d'enseignement (-4,1%, -238 261€), les fournitures administratives (-35,9%, -174 417€), les voyages et déplacements (-19,9%, -155 557€), les frais de réception (-28,3%, -186 683€).

D'autres augmentent comme les locations immobilières (+49,9%, +266 893€), les entretiens et réparations (+23%, +380 111€), les missions des personnels (+14%, +201 408€).

## ➤ Charges de personnel

Pour l'année 2024, les charges de personnel s'élèvent à 157 657 472,50€ soit une augmentation de 3,37% par rapport à 2023.

Le taux de couverture de la CSP sur cette partie a quant à lui baissé de 1,53% entre 2023 et 2024.

	2024	2023	2022	2021
Masse salariale	157 657 472,50	152 519 577,35	142 024 068,10	135 934 624,83
Variation %	3,37%	7,39%	4,48%	3,71%
CSP	131 819 134,00	129 849 193,00	123 944 937,00	120 086 514,00
Taux de couverture	83,61%	85,14%	87,27%	88,34%

Les autres charges liées aux personnels sont comptabilisées aux comptes du chapitre 63, il s'agit :

Nature de la dépense	Montant pour 2024
Taxe sur le transport	1 652 040
Allocation logement	414 148
Contribution FIPHFP	65 424
Autres taxes	17 704
	2 149 315

## ➤ Charges de gestion provenant de l'annulation de titres de recettes des exercices antérieurs

Ces charges correspondent :

- Aux remboursements des étudiants devenus boursiers ;
- À des avoirs sur des factures clients des années précédentes

Les plus importants sont :

- Avoir projet EQOSAF- EACEA : 560 000 €
- Avoir Ciffre – Thalès : 15 000 €
- Avoir subv coll CIS – Ministère Justice : 8 500 €

## ➤ Pertes sur créances irrécouvrables

Ce compte fait ressortir les créances que l'université risque de ne pas pouvoir recouvrer. Au vu de la situation d'irrécouvrabilité du débiteur, le Conseil d'administration a mis en place une politique permettant sous conditions d'effacer les dettes dans les comptes de l'université.

En 2024, ce compte atteint 13 548€.



### ➤ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés (VNC)

Ce compte reprend la valeur brute du matériel immobilisé vendu, diminué des amortissements. L'université n'a rien vendu en 2024.

### ➤ Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

- Provisions pour créance douteuse : 22 176 €
- Instance en-cours auprès du tribunal administratif : 13 500 €
- Provisions pour le CET non monétisable pour 85 296 €
- Dotations aux amortissements des immobilisations : 11 290 661,09 €

### ➤ Honoraires versés aux commissaires aux comptes

	<b>KPMG</b>
Au titre de la mission de certification des comptes	30 000.00
<b>Totaux</b>	<b>30 000.00</b>

## V. AUTRES INFORMATIONS

### 1. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun élément susceptible d'influer sur le résultat de l'exercice 2024 n'a été découvert postérieurement à la date de clôture des comptes de l'exercice.

### 2. ENGAGEMENTS HORS BILAN

L'Université reçoit beaucoup de financements pour réaliser des projets et actions spécifiques. Elle accepte de ce fait de réaliser les opérations liées à ces engagements. Ces dernières années les financements sur projets sont en forte augmentation au sein de l'enseignement supérieur.

Un legs au bénéfice de l'université est en cours de finalisation pour une estimation de 398 834, comprenant des biens mobiliers et immobiliers. Cette information figure dans les engagements hors bilan non chiffrés car cette recette s'accompagne d'une dépense par le versement de bourses de recherche à des étudiants méritants s'engageant en thèse de doctorat biologie végétale. Le ministère a autorisé l'université à accepter ce legs.

Plusieurs éléments de l'avance remboursable « Intracting » figurent dans les pages précédentes mais il reste environ 430 000€ à solliciter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en fonction sur les 581 090€ contractés. Ces fonds permettront l'amorçage d'études et de travaux nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine immobilier de l'université.

### 3. EFFECTIFS

Université d'Angers  
date du CA  
13/03/2025

**Tableau 1 - Etablissement**  
**Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2024**

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			Global		
			En ETPT			En ETPT					
			Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	748	761	752				748	761	752
		CDI	1	1	1				15	20	20
	Non permanents	CDD	215	214	225	14	19	19	343	346	352
									1 106	1 127	1 124
<b>S/total EC</b>			<b>964</b>	<b>976</b>	<b>978</b>	<b>142</b>	<b>151</b>	<b>146</b>			
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>									<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	492	487	476				492	487	476
		CDI	8	37	33	220	223	215	228	260	248
	Non permanents	CDD	19	37	34	195	185	184	214	222	218
									934	969	942
<b>S/total Biatss</b>			<b>519</b>	<b>561</b>	<b>543</b>	<b>415</b>	<b>408</b>	<b>399</b>	<b>2 040</b>	<b>2 096</b>	<b>2 066</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 483</b>	<b>1 537</b>	<b>1 521 (1)</b>	<b>557</b>	<b>559</b>	<b>545</b>			
									<b>à ajouter : acomptes mensuels moyenne =9,2 ETPT</b>	<b>Plafond global des emplois voté par le CA **</b>	<b>à ajouter : acomptes mensuels moyenne 8,8 ETPT</b>

Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2023	1 588	(3)
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au Budget initial 2024	1 588	(3)
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au dernier atterrissage 2024		(3)
Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2024	1 588	(3)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

#### **4. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Plusieurs collectivités locales mettent gracieusement à disposition de l'Université des locaux et espaces :

- la ville des Sables d'Olonne met à disposition des locaux d'enseignement ;
- la ville d'Angers met à disposition de l'Université le jardin botanique.

#### **5. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE**

Conformément aux dispositions prévues par la norme n°1 « les Etats Financiers », le tableau des flux de trésorerie étant un document facultatif, il n'est plus fourni dans l'annexe (BOFIP-CGP-22-0027 du 03/12/2024).



# RAPPORT DE DE L'ORDONNATEUR

COMPTE FINANCIER 2024



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du 13 mars 2025



**« Le compte financier est obligatoirement accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur pour l'exercice écoulé. Ce document est distinct de l'annexe des comptes annuels produite par l'agent comptable.**

**En cohérence avec les éléments développés en prévision dans la note de l'ordonnateur, le rapport de gestion a pour objet de commenter et d'analyser :**

**-l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier au regard de la prévision budgétaire votée en budget initial et rectificatif(s)**

**-l'équilibre financier qui en résulte**

**-la soutenabilité de l'exécution »**

Références réglementaires :

- Décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel

- article 212 du décret GBCP

- Arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux EPSCP et EPST

- Vademecum relatif à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et des opérateurs de l'Etat



## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>I- Lexique.....</b>	<b>5</b>
<b>II- Méthodologie .....</b>	<b>6</b>
<b>III- Les autorisations budgétaires limitatives .....</b>	<b>6</b>
<b>1. Les autorisations d’emplois – Tableau 1.....</b>	<b>6</b>
<b>2. Les autorisations budgétaires – Tableau 2 .....</b>	<b>10</b>
<b>a. L’exécution des dépenses .....</b>	<b>10</b>
<b>b. La réalisation des recettes .....</b>	<b>21</b>
<b>3. Le solde budgétaire .....</b>	<b>29</b>
<b>4. La variation des restes à payer – Tableaux 10 et 2 .....</b>	<b>30</b>
<b>IV- L’équilibre financier - Tableaux 4 et 5 .....</b>	<b>31</b>
<b>V- L’analyse de la soutenabilité .....</b>	<b>32</b>
<b>1. Les charges de personnel rapportées aux produits encaissables .....</b>	<b>32</b>
<b>2. La trésorerie en nombre de jours de charges décaissables.....</b>	<b>33</b>
<b>3. Le fonds de roulement en nombre de jours de charges décaissables .....</b>	<b>35</b>
<b>4. Le résultat net comptable.....</b>	<b>36</b>
<b>5. Degré de risque d’insolvabilité.....</b>	<b>36</b>

## Introduction

*Après des résultats nets comptables négatifs en 2022 (-0,9M€) puis 2023 (-4,6M€), l'Université d'Angers a voté un budget prévisionnel 2024 puis un budget prévisionnel 2025 déficitaires (-8,6 millions d'euros pour cette année).*

*Cette trajectoire n'est pas soutenable. Dès 2024, la gouvernance de l'Université, nouvellement élue, a engagé avec l'ensemble des composantes et communautés concernées un travail de fond pour optimiser rapidement les dépenses tout en se préoccupant du maintien de la qualité de service rendu et, surtout, de la réussite de nos étudiants et de nos chercheurs qui demeure le cœur de notre mission.*

*La construction du budget 2025 s'est appuyée sur un débat d'orientation budgétaire et les administrateurs ont validé un budget plus contraignant avec une réduction des charges de fonctionnement et une inflexion significative de la trajectoire financière de l'établissement. Nous constatons que le bilan comptable est meilleur que prévu en 2024 avec un déficit certifié de -4,2 millions d'euros, inférieur à celui de 2023 (-4,6 millions d'euros).*

*Nos premiers efforts en appellent toutefois de nouveaux. En effet, la trésorerie et la capacité d'autofinancement continuent de se dégrader et privent l'Université de toute marge de manœuvre avec des répercussions directes sur la possibilité pour l'établissement d'investir pour maintenir ses activités dans de bonnes conditions.*

*L'établissement va intensifier en 2025 l'optimisation de ses recettes et de ses dépenses dans un objectif de retour progressif à l'équilibre budgétaire. Cet objectif pourra être atteint si et seulement si le dialogue que nous maintenons avec notre tutelle aboutit en parallèle à un rehaussement de notre subvention pour charge de service public.*

*Françoise Grolleau, présidente de l'université d'Angers*

## I- Lexique

### Lexique

AE : Autorisation d'engagement  
ALM : Angers Loire Métropole  
ARS : Agence régionale de santé  
ATER : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche  
BI : Budget Initial  
BIATSS : Personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens Sociaux et de Santé  
BR : Budget Rectificatif  
CA : Conseil d'Administration  
BUT : Bachelor universitaire de technologie  
CAF : Capacité d'autofinancement  
CAS pension : compte d'affectation spéciale pension  
CE : Campagne d'emploi  
CF : Compte financier  
CP : Crédit de paiement  
CPER : Contrat de plan état région  
CVEC : Contribution à la vie étudiante et de campus  
DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle  
DOB : Débat d'orientation budgétaire  
ECER : Enseignant chercheur contractuel  
EPSCP : Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel  
EPST : Etablissement public à caractère scientifique et technique  
ESAS : Enseignant du Second degré Affecté dans l'enseignement Supérieur  
ETPT : Equivalent temps plein travaillé  
FDR : Fonds De Roulement  
GBCP : Gestion Budgétaire et Comptable Publique (décret 2012-1246)  
GVT : Glissement Vieillesse et Technicité  
HC : Heures complémentaires  
IAF : Insuffisance d'auto-financement  
IFSE : Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise  
IGESR : Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche  
MAST : Maître de conférences associé  
MCF : Maître de conférences  
MCUPH : Maître de conférences des universités – praticien hospitalier  
MESR : Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
MS : Masse salariale  
PAST : Professeur associé  
PEDR HU : Prime d'encadrement doctoral et de recherche hospitalo-universitaire  
PREF : Plan de retour à l'équilibre financier  
PUPH : Professeur des universités – praticien hospitalier  
PRAG : Professeur agrégé de l'enseignement du second degré  
RAP : Reste à payer  
RCE : Responsabilités et compétences élargies  
RE : Recette (encaissement)  
RIPEC : Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs  
SIRH : Système d'information des ressources humaines  
SB : Solde Budgétaire  
SCSP : Subvention pour Charges de Service Public



## II- Méthodologie

Le rapport de gestion de l'ordonnateur a pour objectif de commenter l'exécution budgétaire de l'exercice écoulé en particulier au regard de la dernière prévision budgétaire.

L'analyse suit l'ordre chronologique des différents tableaux de la liasse budgétaire en trois temps :

**Les autorisations budgétaires limitatives** (Autorisations d'emplois T1, Autorisations budgétaires T2, Dépenses par destination et recettes par origine T3)

**L'équilibre financier** (Equilibre financier T4, Opérations pour compte de tiers T5)

**L'analyse de la soutenabilité** (Situation patrimoniale T6, Plan de trésorerie T7, Opérations liées aux recettes fléchées T8, Opérations pluriannuelles T9, Synthèse budgétaire et comptable T10)

## III- Les autorisations budgétaires limitatives

### 1. Les autorisations d'emplois – Tableau 1

Ce tableau retrace la variation en plafond d'emplois (ETPT) entre la consommation 2023, la prévision en budget initial et l'exécution 2024. Il s'apprécie au regard des dépenses de masse salariale.

Université d'Angers date du CA 13/03/2025			Tableau 1 - Etablissement Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier 2024								
POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT											
Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			Global		
			En ETPT			En ETPT					
			Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024	Compte financier 2023	Budget initial 2024	Compte financier 2024
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	748	761	752				748	761	752
		CDI	1	1	1				15	20	20
	Non permanents	CDD	215	214	225	14	19	19	343	346	362
S'total EC			964	976	978	142	151	146	1 106	1 127	1 124
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)									0	0	0
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de services)	Permanents	Titulaires	492	487	476				492	487	476
		CDI	8	3'	33				228	280	248
	Non permanents	CDD	19	3'	34	220	223	215	214	222	218
S'total Biatss			519	561	543	415	408	399	934	969	942
Totaux			1 483	1 537	1 521 <sup>(1)</sup>	557	559	545	2 040	2 096	2 066
Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2023			1 588								
Rappel du plafond Etat des emplois inscrit au Budget initial 2024			1 588								
Rappel du plafond définitif des emplois fixé par l'Etat en 2024			1 588								

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

Aperçu du tableau de la liasse budgétaire

Ce tableau affiche une marge par rapport au plafond d’emplois autorisé, fixé par l’Etat, de **67 ETPT** ; cette marge est en baisse par rapport à l’année précédente, en raison d’un retraitement en cours des modalités de décompte interne des postes. Les ETPT sous plafond Etat représentent désormais, fin 2024, 73.6% de l’ensemble des ETPT, pour 72.7% en 2023.

Le taux d’encadrement en ETPT BIATSS/Enseignants est de 0.84, pour une part enseignante ETPT de 54% sur l’ensemble des agents décomptés au titre de 2024. Ces ratios sont stables par rapport à 2023.

### **Analyse par rapport au BUDGET INITIAL -29.7 ETPT :**

Les consommations finales 2024 font apparaître une sous-exécution de **-29.7 ETPT** par rapport au budget initial, répartis entre -26.6 ETPT sur la population BIATSS et -2.9 ETPT sur la population enseignante.

ECART réel 2024 - BI 2024

CATEGORIE D'EMPLOI	SOUS PLAFOND ETAT	FINANCES HORS SCSP	GLOBAL
ENSEIGNANTS/ CHERCHEUR	2	-5	-3
BIATSS	-18	-9	-27
TOTAL	-16	-14	-30

Catégories d'emplois	Nature des emplois		Emplois sous plafond Etat en ETPT		Emplois financés hors SCSP en ETPT		BI 2024	Réel 2024
			BI 2024	Réel 2024	BI 2024	Réel 2024		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	761	752			761	752
		CDI	1	1			20	20
	Non permanents	CDD	214	225	132	127	346	352
<b>S'total EC</b>			<b>976</b>	<b>978</b>	<b>151</b>	<b>146</b>	<b>1127</b>	<b>1124</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)</b>								
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	487	476			487	476
		CDI	37	33	223	215	260	248
	Non permanents	CDD	37	34	185	184	222	218
<b>S'total Biatss</b>			<b>561</b>	<b>543</b>	<b>408</b>	<b>399</b>	<b>969</b>	<b>942</b>
<b>Totaux</b>			<b>1537</b>	<b>1521</b>	<b>559</b>	<b>545</b>	<b>2096</b>	<b>2066</b>
								<b>Plafond global des emplois voté par le CA **</b>

Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat	<b>1 588,0</b>
---	----------------

Bilan des postes 2024

Par rapport au BI, la **sous-exécution de 29.7 ETPT** (-15.9 en budget Etat dont - 17.8 relatifs à la population BIATSS) est à corriger des ETPT non déclenchés en raison des paiements sous forme d’acomptes (8.8 ETPT), et est donc **en définitive de -21 ETPT**.

### **Budget Etat -15.9 ETPT :**

- BIATSS : - 17.8 ETPT, dont :
  - -11 sur la population titulaire, en raison d’une augmentation des départs temporaires (disponibilité) ou définitifs (mutation, détachement), d’une difficulté à pourvoir les postes vacants et par des positionnements d’agents en CLD. Les variations les plus importantes concernent les catégories A avec -6.3 ETPT et C avec -4.9 ETPT.
  - -6.8 ETPT sur la population contractuelle en raison principalement de décalages d’arrivée et des démissions en cours d’année. Cette baisse est quasi exclusivement constatée sur la population de catégorie C (-5.2 ETPT).
- Enseignants : + 1.9 ETPT, dont -9.2 ETPT sur la population titulaire et +11.1 ETPT sur la population contractuelle ; la différence sur la population titulaire s’explique par des départs au cours de l’année plus importants que prévus par disponibilité,

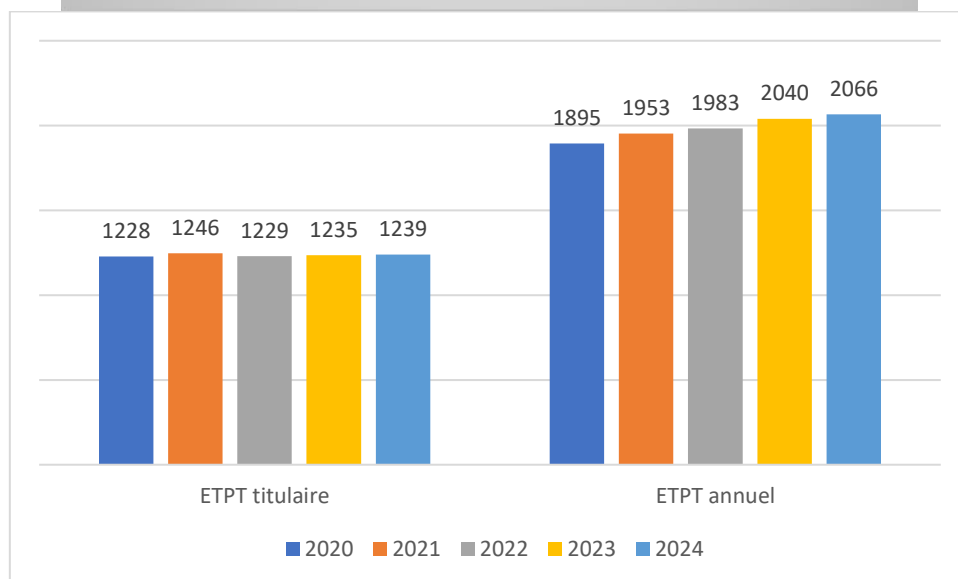
mutation, retraite et décès. S'agissant des contractuels, l'augmentation est relative aux ASM/PHU (+4.8 ETPT), contrats doctoraux pour des soucis d'imputation (+6.8 ETPT), d'enseignants contractuels (+1.4 ETPT) et des postes d'ATER (-2.3 ETPT).

**Budget propre -13.8 ETPT :**

- BIATSS : -9 ETPT principalement en catégorie A (-9.8 ETPT) liés à des décalages de recrutement notamment en début d'année et par un nombre important de démissions non prévues.
- Enseignants : -4.8 ETPT s'expliquant principalement par -3.5 contrats doctoraux (compensés par l'augmentation sur budget état), -1.5 post doctorants (basés sur des hypothèses lors des constructions du BI).

**Analyse par rapport à 2023 +26 ETPT (+1,24%) :**

L'évolution entre les exécutions 2023 et 2024 est de **+26 ETPT**, soit +1.24%, répartis en +18 ETPT sur les postes d'enseignants et enseignants-chercheurs, et +8 ETPT sur les postes BIATSS.

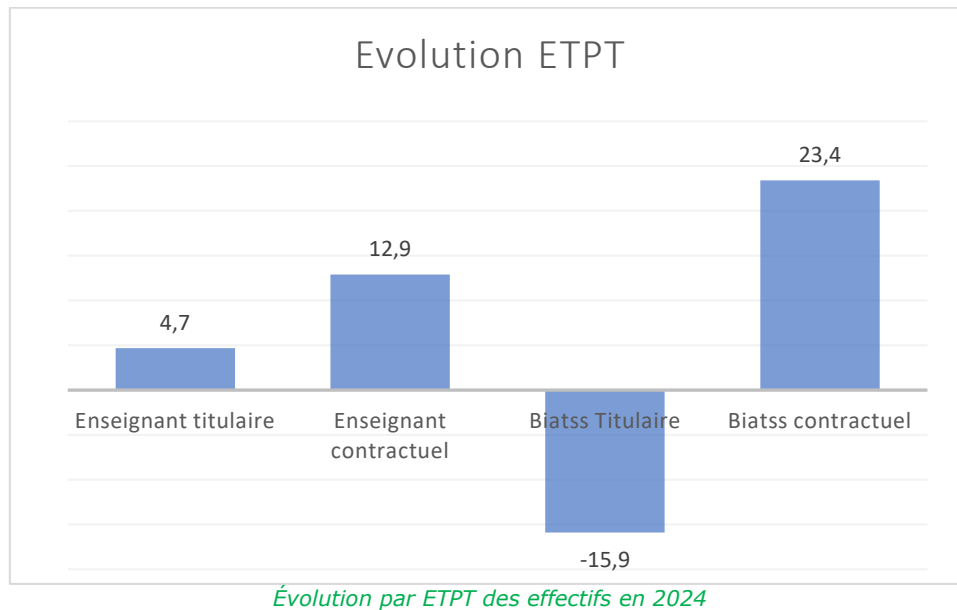


Évolution du nombre d'ETPT à l'UA (haut), détail entre ETPT titulaires et annuels (bas)

Le total des emplois rémunérés en 2024 s'établit à **2066 ETPT** (dont 1520.2 sur budget ETAT et 545.1 sur budget propre) contre 2040 ETPT constatés en 2023. L'UA dénombre 1228 ETPT de titulaires en 2024 -1.40 % par rapport à 2023 et 838 ETPT de contractuels,

soit +1.47 % par rapport à 2023.

L'augmentation de + 26 ETPT en 2024 (+ 1.24%) réparti ainsi :



#### Budget Etat : +38 ETPT par rapport à 2023

- **+ 14 ETPT pour la population enseignante** se justifiant principalement par une augmentation du nombre d'enseignants titulaires, particulièrement sur la population des PR (+8.5 ETPT), en raison du repyramidage de MCF en PR lié à la LPR (4/an) et à la création de postes aux campagnes d'emploi 2023 et 2024. La population PRAG augmente également (+6.1 ETPT) au titre des deux campagnes d'emploi précitées, qui ont validé des créations de postes dont les financements sont issus des recettes de formation par apprentissage ou prévus dans la SCSP (notamment GACO et BUT). Ces augmentations sont contre balancées par la diminution du nombre de MCF (-6.3 ETPT) et de PRCE (-3.6 ETPT). Sur la population des enseignants contractuels, une augmentation de 8.3 ETPT est à noter par rapport à 2023, en raison de la CE 2023 qui actait des Aterisations.
- **+24 ETPT sur les BIATSS** : Les BIATSS titulaires sont en recul (-16 ETPT), notamment sur les catégories C (-20.6 ETPT) et catégorie B (-4.2 ETPT). Cette diminution est liée d'une part à la modification de la structure d'emploi consécutivement au repyramidage des postes décidés en campagne d'emploi et aux effets des listes d'aptitude, y compris celles liés à la LPR. Corrélativement, les personnels BIATSS titulaires de catégorie A sont en augmentation (+8,9 ETPT). D'autre part, la baisse des titulaires BIATSS est en partie compensée par l'augmentation du nombre de BIATSS contractuels (CDD et CDI) sur ces catégories (+14.2 ETPT BIATSS CDD/CDI C et +14.6 ETPT BIATSS CDD/CDI B, +10.7 ETPT BIATSS A).

#### Budget propre : -12 ETPT par rapport à 2023

- **-16 ETPT sur la population BIATSS contractuelle** : cette diminution qui concerne principalement la catégorie C (8.2 ETPT) doit être relativisée car elle est en partie liée à un meilleur fléchage des postes par plafond (-8.34 ETPT). Ce même phénomène se retrouve sur la population A (-7,8 ETPT), alors que le nombre d'agents de catégorie B est stable. Par ailleurs, les recrutements pour

remplacement sont en recul (-1.1 ETPT), de même que les ETPT fléchés sur la CVEC (-1 ETPT) ou encore des financements recherche (-2 ETPT A). Par contre, on note des entrées sur financement (2.73 sur RP des structures et +1.2 recherche.

- **+4 ETPT sur la population enseignante contractuelle** se justifiant par une augmentation de la population ASM notamment sur des financements TUS (+4.7 ETPT), l’augmentation du nombre de doctorants sur financement recherche (+2.7 ETPT) et une diminution du nombre d’enseignants contractuels sur financement de projets transversaux (-3 ETPT).

## 2. Les autorisations budgétaires – Tableau 2

TABLEAU 2  
Autorisations budgétaires Compte financier 2024

au 16/01/2025

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

DEPENSES			RECETTES		
Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Montants budget rectificatif (19 décembre 2024)	Montants exécutés	Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Montants budget rectificatif (19 décembre 2024)	Montants exécutés

*Aperçu du tableau de la liasse budgétaire*

### a. L’exécution des dépenses

Afin d’analyser l’exécution 2024, il est utile de revenir sur le contexte des prévisions du budget.

#### Hypothèses d’élaboration du budget initial 2024 :

Lors de l’élaboration du budget initial 2024, l’exécution 2023 n’était pas encore connue. Les hypothèses prises pour la programmation se basaient sur le dernier budget rectificatif 2023.

en M€	CF2022		BR2023		CF2023		BI2024		bi24/br23		bi24/cf23	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	142,67	142,67	152,90	152,90	152,43	152,43	159,47	159,47	4%	4%	5%	5%
Fonctionnement	27,99	27,97	33,91	30,58	28,82	27,87	27,59	27,18	-19%	-11%	-4%	-2%
Investissement	7,15	9,23	13,27	18,51	10,29	16,04	17,82	13,20	34%	-29%	73%	-18%
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>177,81</b>	<b>179,87</b>	<b>200,08</b>	<b>201,99</b>	<b>191,55</b>	<b>196,35</b>	<b>204,88</b>	<b>199,85</b>	2%	-1%	7%	2%

*Elaboration du BI 2024 : Comptes financiers (CF), budgets initiaux (BI) et rectificatifs (BR)*

Pour sa programmation financière 2024, l’université d’Angers a fait le choix de maintenir les campagnes d’emploi nécessaires à la poursuite et au développement de ses activités. Fin 2023, il a été décidé d’arbitrer les moyens en fonctionnement et en investissement demandés au sein de l’établissement. Cela s’est traduit par une première baisse de -8% sur les dotations d’équilibres des composantes et services communs (qui se calculent par la différence entre les « ressources propres » de l’entité et les dépenses de masse salariale déléguée, fonctionnement délégué et investissement délégué) et une seconde baisse de -20% sur les demandes exprimées par les entités.

Cet arbitrage a conduit à un volume prévisionnel global de dépenses de fonctionnement et d’investissement pour 2024 en baisse par rapport au dernier budget rectificatif 2023 (-11% en CP de fonctionnement et -29 % en CP d’investissement).

Cependant, au regard du compte financier 2023, le périmètre des dépenses du budget initial 2024 est stable, et comprend une légère baisse de -4% sur les autorisations d’engagement de fonctionnement (-2% sur les crédits de paiement).

Toutefois, les autorisations d’engagement en investissement apparaissent en forte hausse (+7,5M€, +73%).

Ainsi, compte tenu de la masse salariale en forte hausse en budget initial (+5,74M€ par rapport au compte financier 2023), la trajectoire du budget initial 2024 était toujours ascendante avec +7% en autorisations d’engagement et +2% en crédits de paiement par rapport à N-1.

#### Que s’est-il passé pour l’exécution de ce budget en 2024 ?

en M€	BI2024		BR2024*		CF2024		exécution	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Personnel	159,47	159,47	158,17	158,17	158,04	158,04	100%	100%
Fonctionnement	27,59	27,18	28,89	28,48	26,48	28,44	92%	100%
Investissement	17,82	13,20	17,82	13,20	13,75	9,62	77%	73%
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>204,88</b>	<b>199,85</b>	<b>204,88</b>	<b>199,85</b>	<b>198,27</b>	<b>196,10</b>	<b>97%</b>	<b>98%</b>

\*Budget rectificatif d’urgence autorisé par la tutelle le 19 décembre 2024 et présenté au CA exceptionnel du 19 décembre 2024(cf. ci-dessous)

*Budget initial (BI) et rectificatif (BR) Compte financier (CF) 2024*

Globalement l’établissement a réalisé ses dépenses prévisionnelles à hauteur de 98% en CP.

Les dépenses en crédits de paiement de personnel et de fonctionnement ont été exécutées avec un taux de 100% tandis que les dépenses d’investissement n’ont été réalisées qu’à 73%. Les autorisations d’engagement sont sous-exécutées avec un taux de 92% en fonctionnement.

#### Explications :

A la publication du compte financier 2023, le résultat d’exploitation fut historiquement très déficitaire (-4,6M€). L’université d’Angers a été attentive, au cours de l’année 2024, à ne pas dégrader davantage la situation, dans le respect du budget initial. La contrainte financière a conduit à un pilotage renforcé pour **optimiser l’utilisation des crédits**.

Cela s’est traduit par

- l’amorçage d’un dialogue de gestion resserré entre la gouvernance et les entités, et technique entre la direction financière et les entités
- des redéploiements de crédits entre centres financiers pour assurer notamment les obligations financières et contractuelles de l’établissement vis-à-vis des fournisseurs de fluides, de chauffage et de maintenance des installations
- un transfert de crédits entre l’enveloppe de masse salariale non utilisée et l’enveloppe de fonctionnement deux jours avant la fermeture de l’établissement, autorisé par la tutelle pour limiter le report des paiements en 2025 (1,3M€, information transmise pendant le conseil d’administration exceptionnel du 19 décembre 2024).

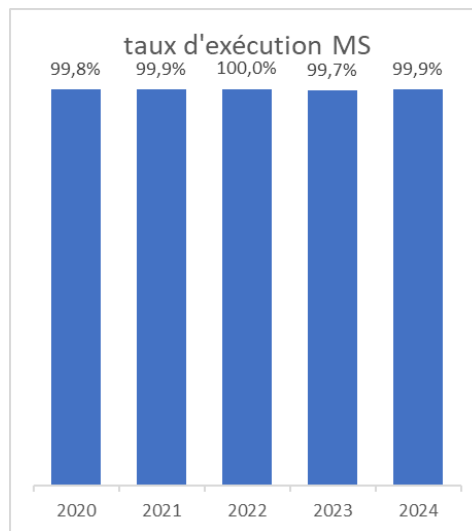
#### Détail des dépenses par enveloppe et commentaires sur les taux d’exécution :

Sont présentés ci-dessous les graphiques représentant les taux d’exécution des dépenses des trois enveloppes (masse salariale, fonctionnement et investissement) pour les années de 2020 à 2024.

Le taux est calculé en rapportant le montant des autorisations d’engagement (AE) ou des crédits de paiement (CP) exécutés aux comptes financiers au montant des derniers budgets rectificatifs (BR) votés.

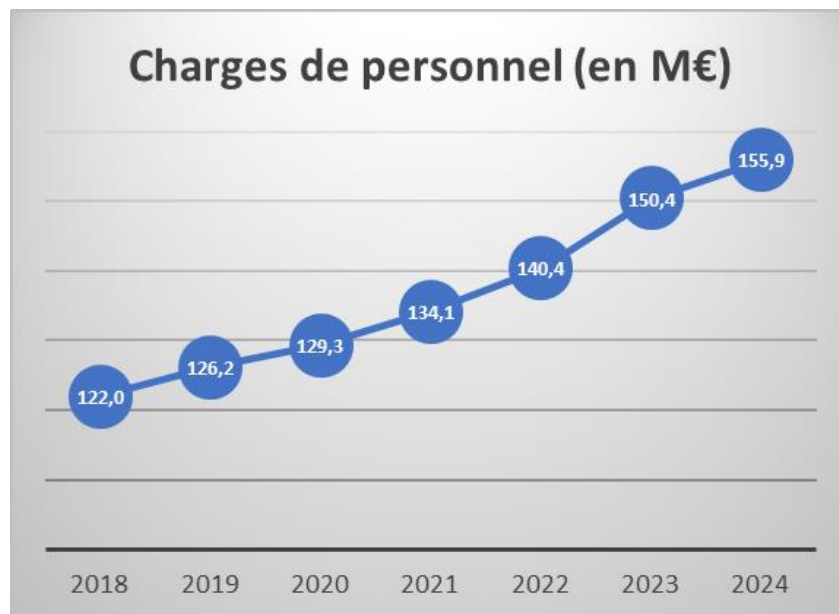
Pour la masse salariale, AE=CP.

Détail de la masse salariale :
--------------------------------



Taux d'exécution de la masse salariale 2020 à 2024

Le taux d'exécution de la masse salariale est constamment très proche de 100% au cours des dernières années. Cela veut dire que les prévisions sont fines et qu'il n'y a pas eu d'évènement surprenant impactant les dépenses de personnel entre la dernière prévision et la clôture des comptes.



Évolution des charges de personnel (compte de résultat) 2018 à 2024

**Les dépenses totales de masse salariale sont en hausse de 3.55 % en 2024.**

La masse salariale de l'établissement comprend les rémunérations principales, les rémunérations accessoires (heures complémentaires principalement), les indemnités et primes, les prestations sociales et les cotisations patronales inhérentes à ces catégories de dépenses. Ces dépenses se matérialisent par un retour de paie de la Trésorerie Générale (nommé le KX), et d'autres types de dépenses (GUSO par exemple), nettement moins importantes qui s'ajoutent et qui sont intitulées hors KX.

**La consommation finale de masse salariale au titre de l'année 2024 s'établit à**

**158 053 k€** après intégration du montant des CAP (charges à payer, ou passifs sociaux) et comptes 633\* rattachées à l'exercice.

**La progression globale 2024/2023** (y compris les éléments hors Trésorerie Générale et CAP) de la dépense salariale s'élève à 5 411k€ (+ 3.55 %). Hors impact des CAP et sans prise en compte des éléments hors Trésorerie Générale, la croissance annuelle atteint 5 535 k€.

A la clôture de l'exercice, la consommation totale fait apparaître une sous-exécution globale de **1 419 k€ par rapport au BI** :

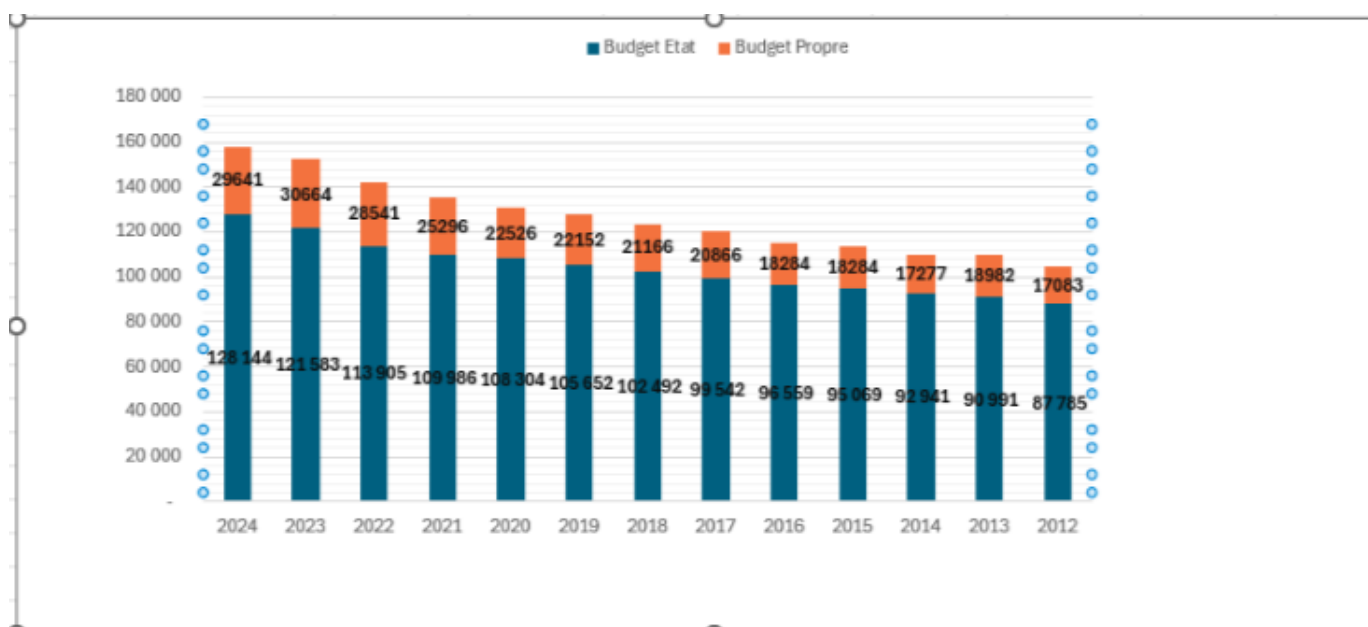
(en k€)	BPI	Atterrissage	Réalisé	Ecart Réel - BPI	
Ecart sur prévisions (avant CAP)	159 471	158 691	158 038	-1 434	
Impact des CAP	0	0	+ 15	+15	
<b>Total</b>	<b>159 471</b>	<b>158 691</b>	<b>158 053</b>	<b>-1 419</b>	<b>-0.89 %</b>

*Prévisionnel vs réalisé en 2024*

L'accroissement des dépenses de 5 535 k€ (MS sans hors KX et hors CAP) constaté entre 2023 et 2024 impacte le budget Etat à hauteur de +4 674 k€ et le budget sur ressources propres de +861 k€. A noter que depuis 2023, des postes contractuels financés par la SCSP ont été réimputés du Budget Propre vers le Budget Etat.

La répartition globale annuelle des consommations par type de budget s'établit à 81.21 % des dépenses positionnées sur le budget Etat (79.86 % en 2023) et 18.79 % sur le BPU contre (20.14% en 2023).

### **Prise en charge financière des dépenses par type de budget** (Avant CAP – en K€)

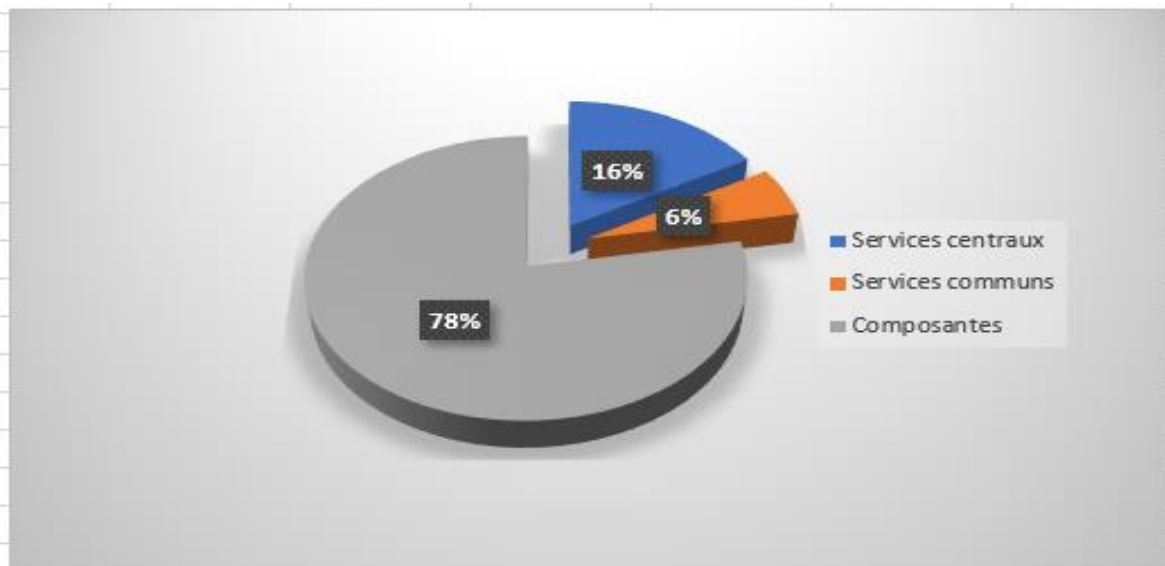


*Évolution des dépenses par type de budget (état vs RP)*

Indépendamment de l'imputation budgétaire des dépenses par centre financier, puisque l'imputation de la MS en central pèse quasiment 90% des dépenses totales de MS, la déclinaison de la masse salariale totalisée par entité stagne. Ainsi, le poids des dépenses de masse salariale des agents affectés directement en composantes, donc hors correspondants informatiques ou audiovisuels, ingénieurs pédagogiques ou encore chargés



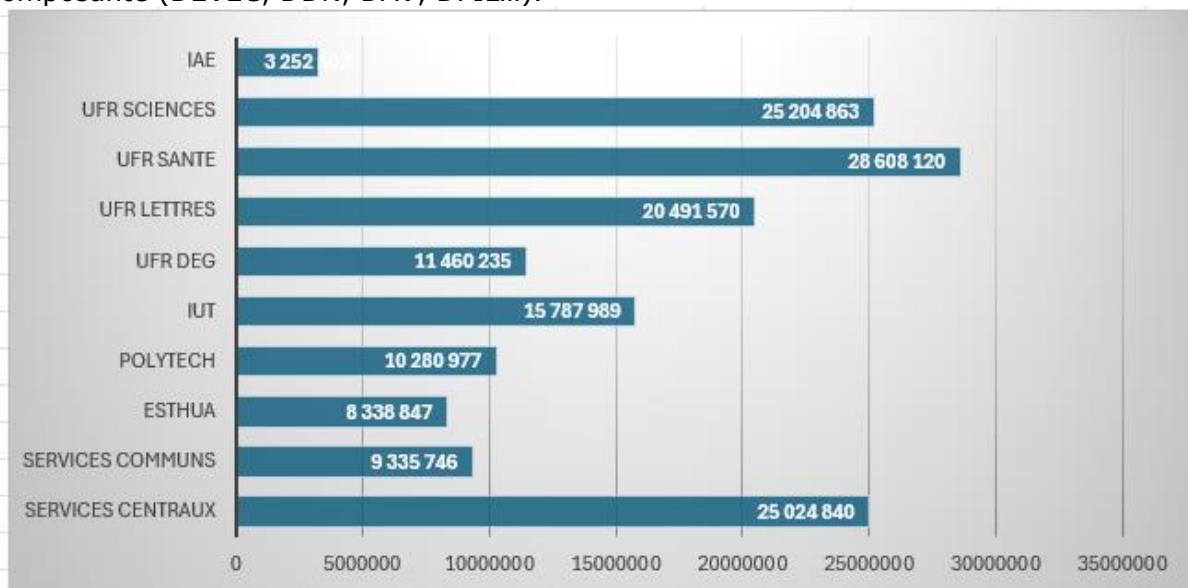
d’accompagnement, représente 78 % du total des charges (stable par rapport à 2023).



Répartitions 2024 des dépenses

**Poids des dépenses par structure** (Hors CAP et éléments hors KX)

Comme le montre le schéma ci-dessous, l’UFR Sciences (25.2 M€) et l’UFR Santé (28.6 M€) restent les composantes les plus importantes en termes de dépenses de MS en 2024 - dépenses qu’il est nécessaire de corréliser avec le nombre d’EPT rattachés. A noter que les dépenses constatées sur les services centraux peuvent découler de personnels affectés en composante (DEVEC, DDN, DAV, DPIL...).



Dépenses par structure en 2024

Afin de respecter l’annualité budgétaire et le bon rattachement des dépenses à l’exercice, l’établissement doit comptabiliser en fin d’année les charges à payer correspondant à la part des rémunérations devant y être rattachée en lien avec les droits acquis par les agents. Le périmètre retenu inclut les charges à payer suivantes, pour lesquelles le fait générateur s’est produit en 2024 : heures complémentaires & de vacances ; primes et indemnités ; congés payés non pris ; compte épargne-temps monétisable et non-monétisable ; contrats étudiants ; acomptes ; PAMSU (praticiens agréés maîtres de stages des universités). Les CAP sont cette année en progression de 15k€ ce qui conduit à une consommation de MS avec CAP de 158 052 635€.

		CAP 2024 :	CAP 2023	CAP 2024	Impact CAP 2024
Charges à payer 2024	14	HC & vacations + acomptes	1 962 980,87	1 943 224,12	-19 756,75 €
		Primes + IFC	497 168,55	365 581,40	-131 587,15 €
		Congés BIATSS	1 083 665,97	1 129 876,46	46 210,49 €
		PAMSU	312 186,46	318 534,58	6 348,12 €
		CET monétisables	300 525,00	407 930,34	107 405,34 €
		Contrats étudiant	168 651,35	175 390,77	6 739,42 €
			<b>4 325 178,20</b>	<b>4 340 537,67</b>	<b>15 359,47 €</b>
15=10+14	<b>TOTAL DES CONSOMMATIONS DE MS 2024 AVEC CAP</b>			<b>158 052 635,47 €</b>	
16=15-3	<b>Écarts BPI/Réel = SUR-exécution budgétaire APRÈS CAP</b>			<b>-1 418 677,53 €</b>	

*Charges à payer 2024*

### Analyse du différentiel entre le budget initial et le budget exécuté de - 1 434k€ (hors impacts des CAP) :

Celui-ci s'explique par :

**-une sous-exécution en rémunérations principales pour 798k€ brut (-1.0%),** expliquée principalement par une sous-exécution des ETPT :

- une sous-exécution de -30 ETPT est constatée en paie à fin décembre dont -16 sur Budget Etat en dépit des réaffectations entre Budget Propre et Budget Etat (dont -18 ETPT sur la population Biatss répartis entre -11 ETPT titulaires et -7 ETPT contractuels) et donc -14 sur Budget Propre (dont - 9 ETPT Biatss), qu'il convient de corriger à - 21 ETPT au global car la moyenne de 9 acomptes versés en 2024 ne fait pas l'objet d'un décompte en ETPT ; cette sous-exécution globale a été estimée à - 1 144k€
- Cette sous-exécution est compensée partiellement par des compléments de rémunération plus importants (+120k€), en raison de la mensualisation depuis juillet pour les enseignants et la mise en place de la PRIPE, une sur-exécution des IJSS (+105k€), du traitement brut des HU non titulaires (+65k€) ou encore du coût des doctorants contractuels (+50k€) en raison de la revalorisation post préparation du BI et une population plus importante que prévue en budget.

Il est à noter que l'exécution des rémunérations principales du personnel titulaire est finalement inférieure aux prévisions budgétaires (-268 k€ pour -20 ETPT), dont -6 k€ sur la population enseignants (sous-exécution de 9 ETPT principalement MCF compensés par les éléments ci-dessus notamment sur les ESAS où bien que la population soit conforme aux prévisions la MS progresse en raison des compléments de rémunération) et -262k€ sur la population Biatss (sous-exécution de 10 ETPT en catégorie A et C).

S'agissant du personnel contractuel, les rémunérations principales des enseignants sont inférieures aux prévisions budgétaires de 84k€ en dépit d'une sur-exécution des ETPT. Les rémunérations principales des Biatss contractuels sont inférieures aux estimations de 461 k€ en raison d'une sous-exécution des effectifs (-18 ETPT, principalement sur Budget Propre et en catégorie A et C).

**- une sous-exécution des rémunérations accessoires de 248k€ brut (-3.02 %),** principalement en lien avec des heures complémentaires et vacations inférieures aux prévisions pour 159 k€ (- 5 660 h, avec néanmoins 4 composantes en dépassement), et - 83 k€ sur les contrats étudiants, aussi bien sur les composantes que sur les services.

**- une sur-estimation des primes et gratifications pour 75k€ brut (+0.9 %),** dont + 245 sur la PRES (parution du décret de mensualisation en 02/24), +115k€ sur les indemnités de fin de contrat car positionnés en BI en rémunérations principales pour 105k€ (donc +10k€ au final), compensés partiellement par la sous-exécution sur la GIPA non versée en 2024 (-263k€), sur l'IFSE pour -75k€ en raison d'une sous-exécution des ETPT titulaires, sur la RIPEC C2 (-42k€), sur la RIPEC C1 (-41k€).

Au global les primes versées aux titulaires sont supérieures aux prévisions (impact de la PRES sur les enseignants, supérieur à la sous-exécution sur les Biatss) alors que les primes contractuelles sont au niveau prévu.

- **des prestations sociales supérieures au BI à hauteur de 101k€** (+30.4%) notamment remboursement domicile-travail et FMD (forfait mobilité durable) sous-évalués.

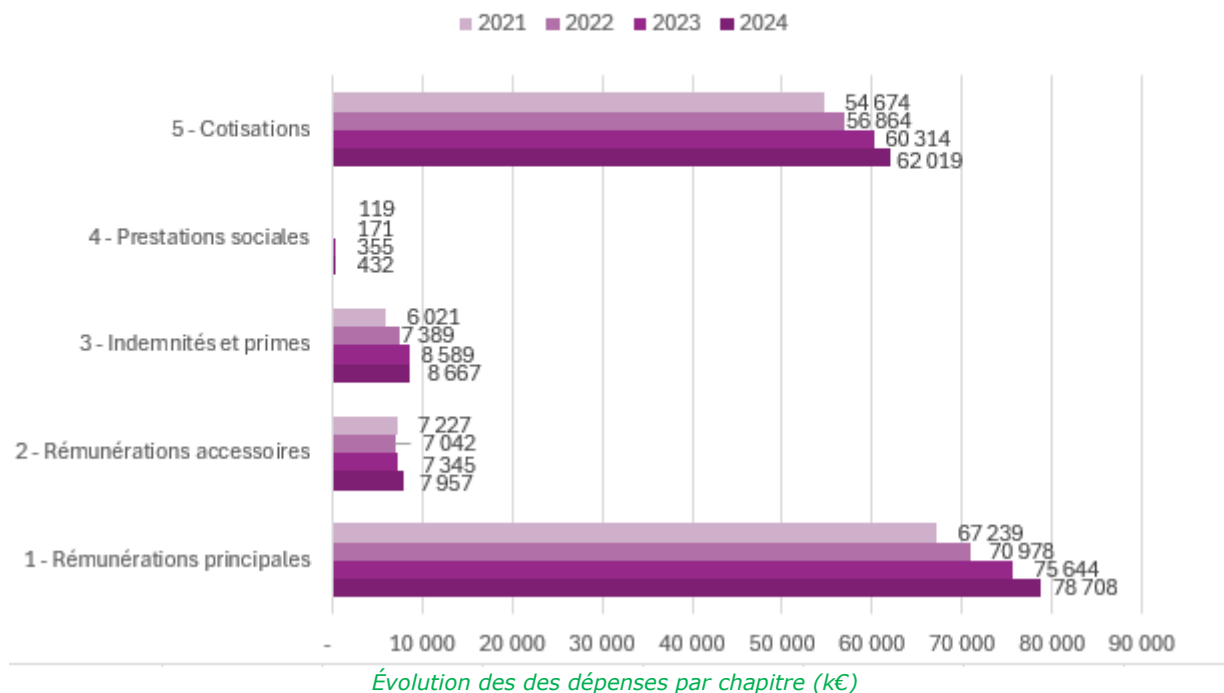
- **des charges patronales inférieures de 637k€ au BI** (-1.02 %), par effet mécanique des écarts explicités ci-dessus.

- **des dépenses Hors KX supérieures de 73k€** en lien notamment avec la réimputation de dépenses prévues en fonctionnement initialement (honoraires médicaux et achats liés à l’aménagement de postes de personnels en situation de handicap).

Analyse du différentiel entre la masse salariale 2023 et le budget exécuté de 2024 de 5 535k€ (hors impacts des CAP et du hors KX) (+3.64%) :

**La répartition des dépenses par chapitre reste stable** d’une année sur l’autre, les éléments principaux étant les rémunérations principales (50 %) et les cotisations (40 %). On peut toutefois noter une augmentation du poids des rémunérations accessoires de 0.2 point due à l’augmentation du coût de l’offre de formation (mise en place du BUT et refonte de l’OF masters à l’ESTHUA) et une baisse du poids des indemnités et primes de 0.15 point en raison de la mensualisation en 2023 de certaines primes et du versement exceptionnel de la Prime Exceptionnelle du Pouvoir d’Achat en 2023.

**Poids des dépenses par chapitre**  
(En K€ - hors CAP et éléments hors KX)



**Des consommations en hausse de 5 535k€** avant CAP qui s’expliquent par les éléments

suivants :

La progression de la masse salariale est principalement due à **l'augmentation des rémunérations principales brutes pour 3 065k€ (+4.05%)** notamment en raison de :

- la hausse du nombre de personnels contractuels (+25 ETP) pour 957k€, du GVT (+626k€),
- l'augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier 2024 pour 491k€,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice à mi-année 2023 pour 476k€ (impact sur le 1<sup>er</sup> semestre 2024),
- l'augmentation des compléments de rémunération pour 262k€ pour les CDI (Biatss et Enseignants et mise en place de la PRIPE),
- l'augmentation des rémunérations des doctorants pour 146k€, ou encore la progression des IJSS pour 103 k€.

La progression de 3 065k€ se répartit entre :

- + 1 898k€ sur Budget Etat, dont 1 037k€ pour les titulaires pour -12 ETPT et 860k€ sur la population contractuelle pour +5 ETPT,
- + 1 167k€ sur Budget Propre,
- S'agissant des enseignants, tous budgets confondus, les rémunérations principales progressent de 1 616k€, alors que l'augmentation est de 1 449k€ sur la population Biatss.

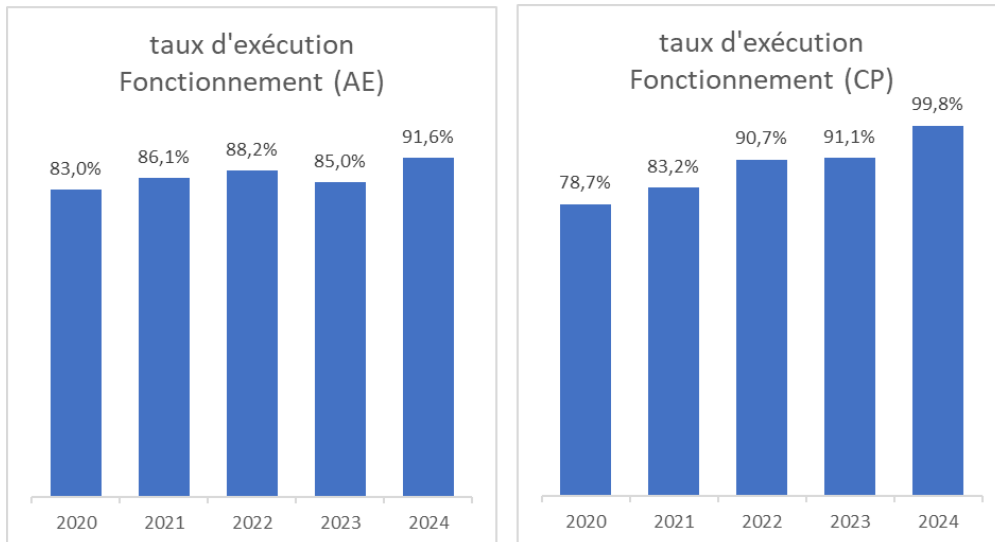
Les indemnités et primes ont légèrement augmenté (78k€ soit 0,9%), principalement en raison de l'augmentation mécanique de la RIPEC C1 (PR et MCF) pour +344k€ dans le cadre de la LPR, l'impact de la mensualisation de la PES pour les ESAS, couplé à l'augmentation de son montant mensuel pour +279k€, l'augmentation du nombre de bénéficiaires de la RIPEC C3 pour +259k€, ainsi que des progressions sur les congés payés (+28k€), sur les indemnités de fin de contrats (+23k€), sur les ruptures conventionnelles (+22k€), du supplément familial de traitement SFT (+16k€), ou encore de la protection sociale complémentaire PSC (+16k€). En contrepartie, des dépenses n'ont pas été reconduites en 2023, à savoir la prime de pouvoir d'achat (-588k€) et la GIPA (-320k€), supprimée en 2024).

De plus, on constate une augmentation de 612k€ sur les rémunérations accessoires (+8,34%) dont +495k€ sur les heures complémentaires et vacations, y compris heures de référentiel (dont +10 500h sur les composantes, étant en progression, et -900h sur les services), +57k€ sur les contrats étudiants (principalement sur les services) et +22k€ sur les PAMSU. Par ailleurs, les vacations administratives, les vacations SSU et les indemnités de membres de commission progressent à hauteur de +35k€.

Les prestations sociales sont en hausse de 77k€ (+21,7%), notamment les remboursements Domicile-Travail pour 45k€ et le forfait mobilité durable pour 27k€.

Il en résulte une augmentation mécanique des charges patronales pour 1 705k€ (+2,8%) dont +498k€ sur le GVT, +482k€ sur le schéma d'emploi (évolution à la hausse des ETPT compensée partiellement par le GVT -), +245k€ au titre des 5 points d'indice supplémentaires, +238k€ en raison de l'augmentation de la valeur du point d'indice, +150k€ sur les compléments de rémunération, et +90k€ sur rémunérations accessoires et primes.

Détail du Fonctionnement :
----------------------------



Taux d'exécution de fonctionnement AE (gauche) et CP (droite)

Concernant les dépenses de fonctionnement, le taux d'exécution des AE est resté très en dessous des 100% entre 2020 et 2023 (entre 78,7 et 91,1%). Il est à rappeler qu'un taux régulièrement inférieur à 90% doit interpeller sur la fiabilité des prévisions aussi appelée principe de « sincérité » budgétaire. Cf. *Vademecum ministériel GBCP 2023 – Régime financier des Etablissements Publics à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel - décret n° 2024-1108 du 2 décembre 2024*).

Le **principe de sincérité** budgétaire implique l'exhaustivité, la cohérence et l'exactitude des informations financières fournies. L'appréciation de la sincérité se fonde sur les éléments suivants : les dépenses et les charges, ainsi que les recettes et les produits, sont évalués avec un degré de certitude suffisant au regard des engagements pris, et compte tenu des informations disponibles et des prévisions qui peuvent raisonnablement en découler. Le taux d'exécution des budgets précédents est également un indicateur permettant d'apprécier la sincérité du budget.

**Le taux d'exécution des crédits de fonctionnement atteint un taux optimisé de 99,8% en 2024. Les échanges budgétaires réguliers mis en place ont permis un suivi collectif efficient et des redéploiements en fin d'année.**

La différence d'exécution entre les AE et les CP peut s'expliquer techniquement par les reports de CP de l'année précédente : les CP 2023 reportés en 2024 ont consommé des CP initialement prévus pour 2024, sans que ces reports se traduisent dans un budget rectificatif en début d'année. Par souci de simplicité, la programmation N+1 dans chaque entité se fait en prenant l'hypothèse AE=CP.

Les 28M€ de dépenses de fonctionnement (CP) se répartissent ainsi :

- 5M€ de frais d'entretiens (des locaux, des extérieurs, des matériels) et de maintenance technique
- 4M€ de fluides
- 4,2M€ de frais de missions, réceptions, communication et événementiel
- 4,6M€ de documentation, de fournitures administratives et de petit matériel d'enseignement et de recherche
- 1,3M€ d'assurances et de locations immobilières
- 1,5M€ de Subventions associations, aides d'urgence aux étudiants, bourses ERASMUS. 1,8M€ conventions sur projets (recherche et transversaux)
- 1,3M€ de redevances et licences (informatiques et outils métier)

- 1M€ d'honoraires (PAMSU et autres)

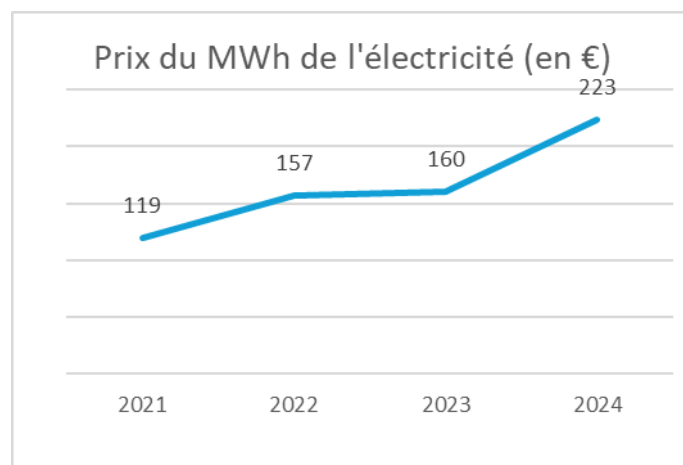
**Focus sur le centre de responsabilité budgétaire « 900104 »** auquel sont rattachés les contrats mutualisés de fluides, de maintenance et de nettoyage des locaux de l'établissement principal (sont exclues les dépenses relatives aux bâtiments partagés Maison de la Recherche et du Végétal et IRIS et les frais de maintenance pilotés par la Direction du patrimoine et de l'immobilier). **Ce centre de coût représente 25% des dépenses de fonctionnement totales.**

	CP 2023	BI 2024	CP 2024	Ecart en CP entre 23 et 24	%	Ecart entre BI et CP 24	%
Fluides + rés. chaleur	1 984	1 839	3 098	1 114	56%	1 259	68%
Locations Immo.	192	178	192	101	31%	111	22%
Charges Locatives	326	329	426				
Maintenance	903	937	1 255	352	39%	318	34%
Gardiennage	443	507	591	149	34%	84	17%
Téléphonie	40	55	50	9	24%	5	-10%
Déchets et vérif	32	53	48	16	51%	5	-10%
Nettoyage locaux	1 357	1 237	1 359	1	0%	122	10%
	5 276	5 135	7 019	1 742	33%	1 884	37%

*Détail des dépenses liées au compte 900104*

La première ligne « fluides et réseau de chaleur » concentre la majorité des coûts, soit 3M€ pour l'année 2024. C'est beaucoup plus (+68%) que ce qui avait été prévu au BI (1,8M€). Il faut rappeler que les estimations BI avaient été amputées de -20% comme pour l'ensemble des dépenses de fonctionnement de l'université.

Dans l'écart de +1,3M€ par rapport au BI, 930k€ sont expliqués par la hausse du prix du mégawattheure. Le poste de dépense « électricité » représente 1,9M€ en 2024 et a été fortement impacté par la crise de l'énergie mondiale : guerre en Ukraine et augmentation de la taxe CSPE (Contribution au Service Public d'Electricité).



*Évolution du coût (MWh) de l'électricité*

Le coût du réseau de chaleur augmente quant à lui de 128k€.

Locations immobilières et charges locatives :

L’université a conclu des baux ou partage des bâtiments, ce qui génère d’autres charges incompressibles. Les principaux bâtiments sont situés à Saumur, à Angers rue Rouchy et dans la Tour Afone.

Les charges locatives sont supérieures de 100K€ par rapport à 2023 et par rapport au BI en raison des :

- Travaux de réfection de l’isolation et de l’étanchéité de la toiture du bâtiment Rue Rouchy pour 32K€,
- Charges liées au bâtiment AFONE, incluant une année complète pour le R+2 ainsi que la régularisation de 2023 reportée sur 2024 : +69 K€.

#### Maintenance :

L’université a conclu de nombreux marchés pluriannuels de maintenance, les principaux concernent :

- L’entretien des toitures,
- La maintenance des ascenseurs,
- La maintenance des systèmes CVC (Chauffage, Ventilation, Climatisation),
- La maintenance des systèmes de désenfumage,
- La maintenance des systèmes de sécurité d’incendie.

Lors de la préparation du BI 2024, ce poste n’a pas été réduit mais il a été mal évalué. Sur 2023, seuls 3 trimestres de nos contrats de maintenance ont été payés tandis qu’en 2024, cinq trimestres ont été décaissés, entraînant une variation de plus 300K€ entre les deux exercices.

Les principales hausses concernent :

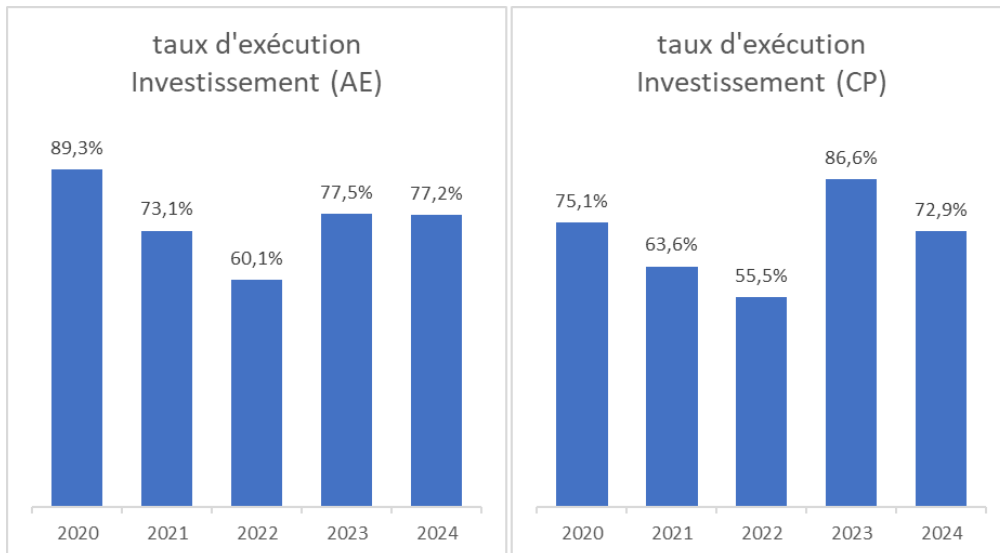
- La maintenance CVC pour 138K€,
- L’entretien des toitures pour 100K€,
- La maintenance des BAES (Blocs Autonomes d’Éclairage de Sécurité) pour 43K€.

#### Nettoyage des locaux :

Les dépenses ont coûté 122k€ de plus que prévu au BI.

Un nouveau marché de nettoyage, structuré en plusieurs lots, a débuté le 1<sup>er</sup> décembre 2023, avec un engagement financier de 1,2M€ par an HT ou 1,3M€ HTR. L’université a contracté avec 4 fournisseurs pour une durée d’un an reconductible trois fois.

Détail de l’Investissement :
------------------------------



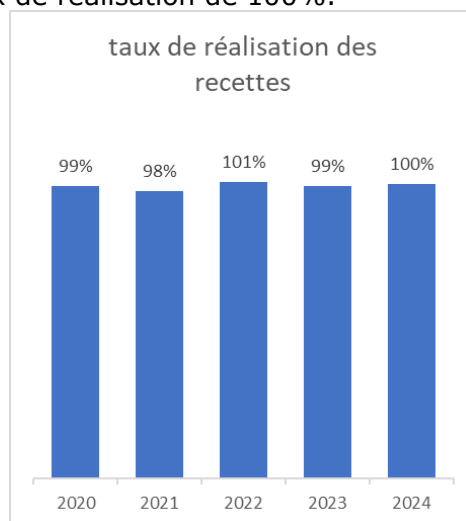
Taux d'exécution de l'investissement AE (gauche), CP (droite)

Le taux d'exécution du budget d'investissement reste éloigné des 100%, en raison de plusieurs phénomènes :

- la difficulté pour les entités de qualifier la prévision de dépense en fonctionnement ou en investissement au moment de l'expression du besoin.
- les montants en investissement sont très importants, ainsi tout report dégrade fortement ce taux d'exécution. En effet, certaines opérations n'ont pas pu être lancées à temps pour plusieurs raisons :
  - L'opération de raccordement du réseau numérique (liaison Le Mans-Tours) de 800k€ avait été budgétisée mais n'a pu être lancée, le marché n'a pas pu être notifié en 2024.
  - Les acquisitions d'équipements scientifiques sur financement CPER ont pris du retard (1,7M€).
  - A l'UFR Santé un certain nombre d'acquisitions et de travaux pour le laboratoire de chimie n'ont pu être réalisés car ils nécessitaient une mise en sécurité des locaux préalable.

## b. La réalisation des recettes

En 2024 les recettes encaissées représentent 188 628 993€ pour un budget initial de 188 550 998€, soit un taux de réalisation de 100%.



Réalisé des recettes

Sur la durée, la réalisation des recettes (leur encaissement) avoisine toujours les 100%.



Cela s’explique par le calendrier budgétaire du ministère qui communique à l’université un montant de subvention annuel évolutif. L’élaboration du budget initial se base donc sur une estimation basse des recettes qui est réévaluée après notification définitive en fin d’année (cf. tableau ci-dessous).

Dans le tableau 2 les recettes sont présentées selon les catégories : **globalisées ou fléchées**.

Cette distinction n’est actuellement pas tout à fait conforme à la réalité car jusqu’à décembre 2024, seules les recettes issues des « projets transversaux » (ou projets stratégiques pour l’établissement, à savoir THELEME, EU GREEN, INNTO, ETOILE...) étaient qualifiées de « fléchées ».

La délibération du Conseil d’Administration 12 décembre 2024 permet désormais de mieux suivre les financements fléchés, à savoir ceux pour lesquels une justification contractuelle est attendue et permettant la réalisation d’un projet sur plusieurs années.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, chaque nouveau projet est ainsi correctement rattaché dans le système d’information à la catégorie fléchée ou globalisée.

- Les projets pluriannuels en cours ne pouvant être corrigés, il faudra attendre l’épurement progressif, sur quelques années, pour obtenir une situation parfaitement juste.

Deux lignes sont toutefois clairement lisibles dans ce tableau 2 : la SCSP et la *fiscalité affectée* (CVEC).

La subvention pour charges de service public (SCSP) :

La SCSP est la première source de financement de l’université, elle représente 77% des recettes.

En 2024 elle atteint 145 844 395€ pour un budget initial de 142 430 720€.

SCSP		2021		2022		2023		2024		2025
notif provisoire									17-janv	142 745 098 €
pré-notif	02-nov	128 079 487 €	29-oct	132 701 870 €	24-nov	138 797 770 €	10-nov	142 430 720 €	estim.BI	144 232 010 €
notif initiale	07-mai	129 226 503 €	11-mars	133 626 018 €	16-mars	139 672 920 €	14-mars	142 737 779 €		
notif intermédiaire	05-août	132 034 790 €	12-juil	138 147 369 €	10-juil	141 701 272 €	05-juil	144 232 010 €		
notif définitive	15-déc	133 783 923 €	21-déc	139 046 592 €	14-déc	144 027 715 €	16-déc	145 844 395 €		
définitive/pré-notif		5 704 436 €		6 344 722 €		5 229 945 €		3 413 675 €		
définitive/pré-notif		4%		5%		4%		2%		

SCSP de 2021 à 2024 (+hypothèse BI 2025)

L’écart de 3,4M€ entre la pré-notification, communiquée en fin d’année N-1 et servant d’estimation au budget initial et la notification définitive est historiquement bas. Les années précédentes, l’augmentation de la subvention était de l’ordre de 5 à 6 M€ entre le début et la fin de l’année.

Ces 3,4M€ supplémentaires se décomposent ainsi :

- 652k€ pour le projet Incl’UA (non prévu au BI),
- 500k€ au titre d’un soutien exceptionnel perçu en fin d’année 2024 (non prévu au BI),
- 632k€ « rendez-vous salarial du 12 juin 2023 ». C’est la compensation partielle des « mesures Guerini » (hausse du point d’indice de 1,5% et revalorisation des bas salaires des catégories B et C) s’ajoutant au 0,7M€ perçus en 2023 et portant le

- financement des mesures à 75% du coût estimé par la tutelle (soit +1,2M€/2023),
- 610k€ de financement du Dialogue de performance 2024,
- 316k€ dans le cadre de la LPR : refonte indemnitaire, repyramidage, revalorisation statutaire et création de contrats doctoraux (soit+906k€/2023),
- 190k€ au titre de la révision générale des effectifs de médecine (non prévu au BI),
- 182k€ pour le soutien au centre du don du corps (non prévu au BI),
- 147k€ de mesures psy étudiants et 205k€ pour les étudiants en situation de handicap,
- 102k€ d'aide aux BUT 3<sup>e</sup> année,
- 90k€ au titre de l'ajustement au réel pour les PUPH en surnombre (non prévu au BI),
- 56k€ en actions spécifiques diverses dont 37k€ pour le PPPE (Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles) et 28k€ de compensation de décharges IUF,
- -469k€ de compensation des exonérations des droits d'inscription pour les étudiants boursiers (calcul réévalué par l'enquête annuelle des effectifs réels).

*Focus sur l'évolution de la SCSP entre 2023 et 2024 :*

*En masse salariale : une augmentation de 2M€, en raison des politiques nationales (revalorisation du point d'indice de 1.5% et des mesures bas salaires pour 1.2M€ ; LPR pour 0.9M€). En effet, les 0.5M€ supplémentaires obtenus au titre du soutien financier ont été neutralisés par la baisse du financement du dialogue de performance (- 0.2M€) et par la réduction des actions financées dans le cadre de la loi ORE (-0.5M€).*

*En fonctionnement, un léger recul (env. 150k), malgré les 0.7M€ supplémentaires de financement Incl'UA, en raison de la baisse de compensation des étudiants boursiers (-0.3M€) et du non financement en 2024 de la compensation du surcoût énergétique (financements de 0.2M€ en 2023 et 0.8M€ en 2022).*

Subvention pour charge de service public en €	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
Masse salariale socle	108 917 876	109 017 780	109 302 684
Mesures indiciaires 2022 et 23 (hausses point indice; mesures bas salaires)		4 238 190	5 475 104
PPCR	1 740 416	1 740 416	1 740 416
Loi ORE-Plan étudiant-Réforme études santé-Réforme BUT	4 281 876	4 705 381	4 336 804
LPR Enveloppe de rattrapage	2 000 000	2 000 000	2 000 000
LPR (mesures 2021, 2022, 2023 et 2024)	1 697 105	2 594 447	3 500 487
Création de postes	1 140 088	1 140 088	1 140 088
DSG -accompagnement trajectoire financière et masse salariale	2 150 000	1 900 000	2 400 000
DSG -financement projets stratégiques / Dialogue de performance	450 000	827 000	610 000
Indemnitaires (mesures diverses)	605 573	605 573	605 573
Actions spécifiques divers	155 777	231 126	288 024
Remboursement charges sur heures complémentaires (loi TEPA)			
Centre don du corps		182 000	182 000
Réforme SSE		145 422	151 917
Crise sanitaire	92 726	55 210	86 037
Plan tourisme	713 500	466 560	
<b>S/T Masse salariale (1)</b>	<b>123 944 937</b>	<b>129 849 193</b>	<b>131 819 134</b>
Fonctionnement socle	11 547 568	11 451 307	11 451 907
Compensation des exonérations de droits d'inscriptions	1 938 206	1 734 224	1 454 694
Fonctionnement-actions spécifiques	230 138	281 541	414 167
Fonctionnement-opérations immobilières	350 000	350 000	300 000
Crise sanitaire	196 500		
LPR (mesures 2021, 2022 et 2023)	205 612	133 800	104 466
Loi ORE-Plan étudiant	74 190	5 602	13 296
DSG -financement projets stratégiques COMUE			
Contrat de vie étudiante		247 471	247 471
Chèques psychologues		119 575	147 235
Plan tourisme	558 500	376 040	
Surcoût énergétique	760 445	238 466	
Incl'UA			651 529
<b>S/T Fonctionnement (2)</b>	<b>15 861 159</b>	<b>14 938 026</b>	<b>14 784 765</b>
<b>Mise en réserve (3)</b>	<b>759 504</b>	<b>759 504</b>	<b>759 504</b>
<b>Recette budgétaire (4)=(1)+(2)-(3)</b>	<b>139 046 592</b>	<b>144 027 715</b>	<b>145 844 395</b>

Détail de la SCSP 2024

La fiscalité affectée :

1 957 301€ ont été encaissés au titre de la CVEC (contribution vie étudiante et campus) qui se décomposent en 1 905 861 € de CVEC « native » (nombre d'étudiants x montant de contribution individuel) et 51 440 € de CVEC « financements de projets » (le CROUS apportant un complément financier à des dépenses de l'université).

On retrouve également les recettes dans le tableau 3 (recettes par origine).

TABLEAU 3  
Dépenses par destination - Recettes par origine

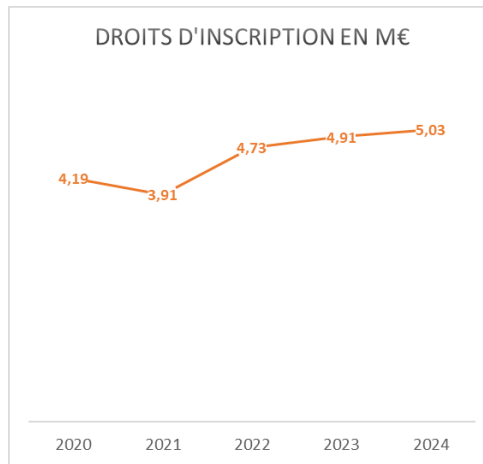
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Aperçu du tableau de la liasse budgétaire

**Analyse de la catégorie « recettes propres » :**

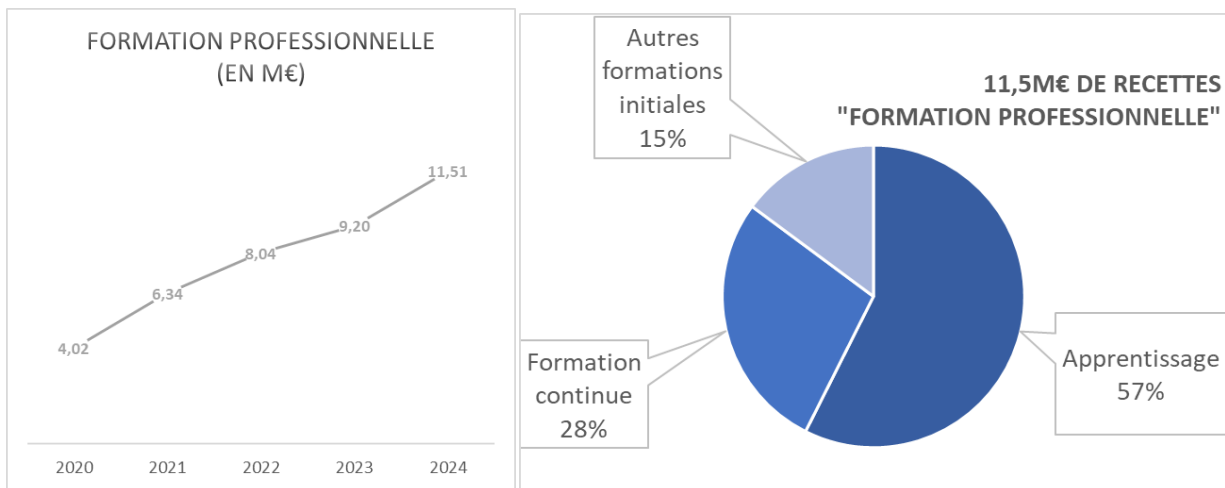
Les droits d'inscription :

Ils représentent 5M€ de recettes et leur évolution témoigne des effectifs de l'UA ces dernières années. Pour rappel le coût de l'inscription est depuis 2020 de 170€ en Licence (passé à 175€ à la rentrée 2024/2025) et 243€ en Master (250€ à la rentrée 2024/2025).



Évolution des droits d'inscription

Les recettes de la formation professionnelle :

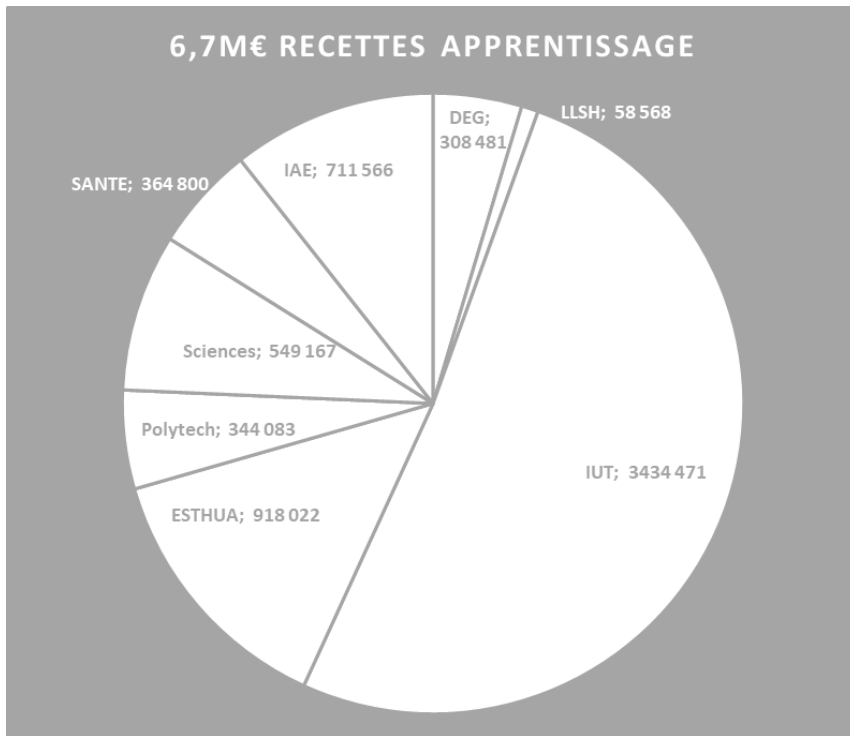


Évolution des recettes de la FP (gauche), répartition des recettes 2024 (droite)

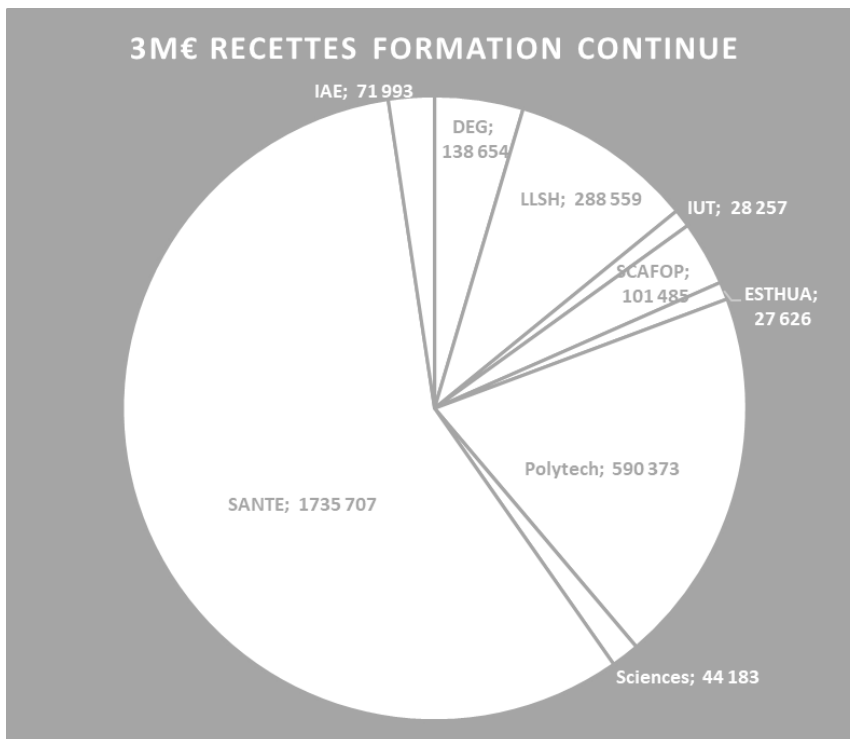
Ces recettes sont en forte augmentation depuis quelques années, cela se vérifie encore en 2024.

Les 11,5M€ (très proches du budget initial estimé à 11,15M€) se répartissent entre des recettes pour financer la formation en **apprentissage** (58%), de la **formation continue** (26%) et de la formation initiale (TOEIC, licences professionnelles... 15%).

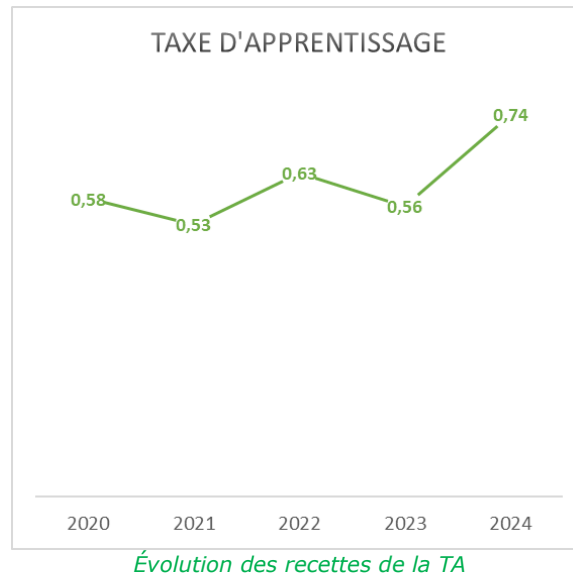
Les recettes d'apprentissage se répartissent ainsi selon les composantes :



Et les recettes liées à la formation continue ainsi :



La taxe d'apprentissage

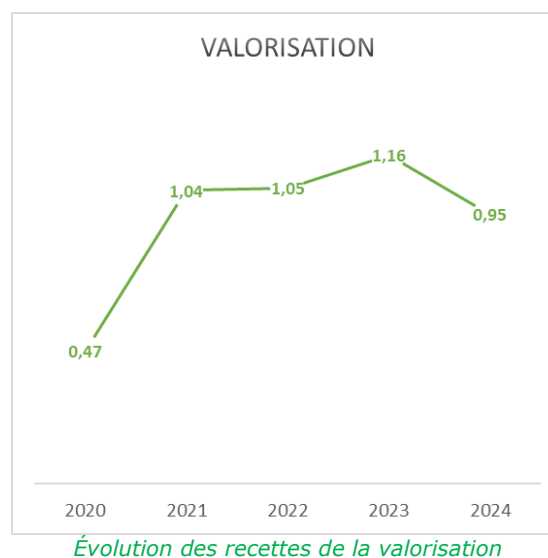


L’année 2024 est marquée par une recette de taxe d’apprentissage en augmentation par rapport aux années précédentes et par rapport à la prévision également : 745k€ réalisés pour un budget initial prévu à 567k€, soit +178k€, évolution liée notamment à la nouvelle plateforme SOLTEA qui permet de faciliter le paiement des entreprises et la mise en qualité des flux d’encaissements.

Valorisation : 954k€ (BI 498k€)

La valorisation scientifique permet à l’université de mettre à disposition les résultats issus des programmes de recherche en lien avec le monde socio-économique. Cette activité génère des recettes qui dépendent du nombre de projets et de leur maturité.

Une baisse des recettes associées était anticipée pour 2024, alors que la réalisation est finalement meilleure, sans pour autant atteindre les niveaux des 3 dernières années.



Les 20 premiers clients représentant 80% des recettes de valorisation sont les suivants :

AFM - Téléthon	215 200
INRAE SBFC	50 080
GREEN IMPULSE	48 218
LDC SERVICES	47 815
SATT OUEST VALORISATION	45 292
INSERM - DR GRAND OUEST	39 930
CNRS	35 245
ECHOSENS SA	34 506
NOR-FEED -	34 504
HUAWEI Technologies France	30 000
CHU ANGERS	27 821
CROSSJECT	26 648
CLIENT COLLOQUE	21 970
GRT GAZ	20 556
MICROPEP TECHNOLOGIES	18 227
CERES BRAIN THERAPEUTICS	15 157
UNIVERSITE SORBONNE PARI	15 000
SYSTEMGIE	15 000
ETUDIANTS	13 330
KNAPP FRANCE -	12 396
	<b>766 894</b>

Les recettes de l'ANR : 3,918M€ pour un BI à 3,664M€

Les titres de recettes ANR émis sont supérieurs de 254k€ aux prévisions du BI : les recettes du projet ETOILE de 490k€, qui devaient être encaissées fin 2023, ont été décalées en 2024.

Les recettes de la Région (FD090) : 3,5M€ pour un BI à 7,5M€

La différence entre le prévisionnel et le réalisé est très importante : 4M€ de recettes n'ont pas été titrés.

Ces 3,5M€ de recettes financent :

- une centaine de projets de Recherche pour 1,4M€ dont 0,6M€ CPER (BI 4,3M€ dont 1,4M€ CPER et 2,9M€ non perçus car sous-réalisation des dépenses Recherche par rapport au calendrier prévisionnel)
- les CPER travaux pour environ 1,5M€ (BI 2,6M€) : les prévisions de recettes ont été réalisées avant le conventionnement avec les partenaires et furent surestimées d'1M€ (retard du lancement CPER 2021-2027)
- les Projets Transversaux (LUMOMAT et EU GREEN) pour 281k€
- CAP EUROPE pour 114k€.

Les recettes de l'Union Européenne (FD100) : 5,6M€ pour un BI de 3,4M€, soit 2,2M€ de plus que prévu.

Ces 5,6M€ financent :

- 2,4M€ de projets de Recherche (1,1M€ au BI) : l'établissement lauréat 2024 du projet COFUND BREATH et a perçu un premier versement d'1M€ en fin d'année 2024 (non prévu au BI)
- 1,2M€ de projets Transversaux (RFI Tourisme et RFI Végétal) pour un BI seulement de 0,3M€. La différence s'explique par un décalage du solde attendu en 2023, versé en 2024

- 1,9M€ de bourses ERASMUS (pour 843k€ au BI) : le 1<sup>er</sup> acompte 2024 non prévu a été versé sur l'exercice 2024.

Les autres recettes de financement public (FD110) : 7,9M€ pour un BI de 9,9M€ financent :

- La Recherche (2,5M€ pour un BI de 0,8k€) avec beaucoup de financements d'origines diverses (Angers Loire Métropole, CHU, Rectorat/Etat, Ligue contre le Cancer, AFM Téléthon...)
- Pour rappel, le CPER est financé par l'Etat, le FEDER, ALM et la Région, mais les modalités de versement sont différentes selon les financeurs. L'écart de 400k€ par rapport au BI concerne le financement Etat. En effet, avec ce dernier, la convention est renouvelée annuellement et le versement est conditionné par la justification de dépenses à hauteur de la subvention annuelle (ce qui diffère des financements Région, ALM et FEDER qui eux, nécessitent de justifier l'état d'avancement global du projet pluriannuel). Ce versement suit une demande à l'initiative de l'UA.
- Le reste de l'écart entre le réalisé et le BI provient des projets annuels qui ont démarré dans l'année et dont nous n'avions pas connaissance lors de la construction du budget (700k).
- Le Patrimoine à 1,5M€ (Angers Loire Métropole, Rectorat/Etat, Certificats d'énergie) pour un BI de 3,9M€. 400k€ étaient prévus pour le CPER travaux UFR Santé, 300k€ ont été perçus. Dans le cadre du CPER 2015-2020 il était prévu que l'Etat verse 1M€ et ALM verse 2,5M€, l'UA a reçu 500k€ de l'Etat et 651k€ d'ALM. Le décalage s'explique par la reconduction de la tranche du CPER, les encaissements 2024 ayant été surestimés.

Autres recettes issues principalement de conventions avec des établissements partenaires (FD130) : 1,7M€ pour un BI de 1,8M€ (soins médicaux pour les étudiants et personnels, refacturation des charges d'exploitation de la Maison de La Recherche et du Végétal...)

### 3. Le solde budgétaire

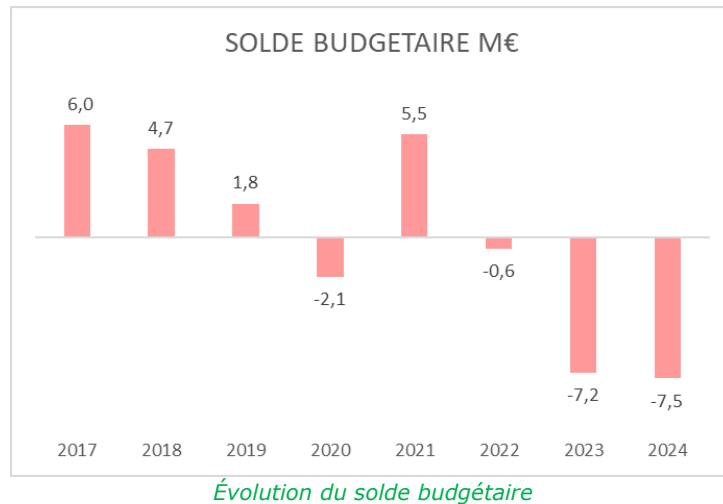
Le solde budgétaire correspond à la différence entre les recettes encaissées et les CP de l'année, soit à la variation de trésorerie générée par les opérations budgétaires, et constitue à ce titre un solde primaire de la variation de trésorerie, excluant les opérations de trésorerie non budgétaires.

A la clôture des comptes 2024, le solde budgétaire est déficitaire de -7,47M€, pour un budget initial de -11,30M€.

Comme vu précédemment, l'explication vient des dépenses qui ont été moindres que prévues. Le déséquilibre est quasiment le même que pour l'exercice 2023 (-7,31M€).

L'analyse de l'historique montre une fragilité de l'établissement depuis 2020 qui, par ce déséquilibre budgétaire, épuise sa trésorerie.

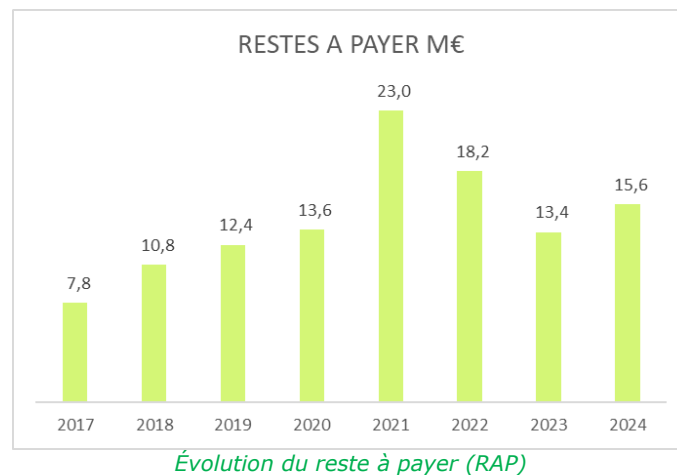




#### 4. La variation des restes à payer – Tableaux 10 et 2

Les Restes à Payer (RAP) correspondent à la différence entre les AE consommées et les paiements effectués sur ces engagements (AE consommées – CP consommés). Ils permettent ainsi d'évaluer les paiements qui devront intervenir sur un (ou des) exercice(s) ultérieur(s) compte tenu des engagements souscrits.

Les RAP permettent d'appréhender la soutenabilité sur le moyen et le long terme. Ils représentent un montant de décaissements à venir incontournable, correspondant à la somme des CP restant à mobiliser. Ils peuvent ainsi s'apparenter à de la « quasi-dette ». L'absence de maîtrise des RAP constitue un risque susceptible de porter atteinte à la soutenabilité de l'établissement.



C'est un calcul cumulé qui traduit les obligations que l'établissement a contractualisées depuis plusieurs années.

Fin 2024 les RAP représentent 15,6M€. 9,1M€ soit 58% concernent les opérations pluriannuelles suivies dans le tableau 9. Ces derniers se décomposent en :

- 5,4M€ pour les différentes opérations du PPI (plan pluriannuel d'investissement) de travaux et aménagements : travaux UFR LLSH, UFR Santé, gymnase Belle-Beille, acquisition VEFA du rez-de-chaussée bâtiment campus
- 1,2M€ pour les équipements scientifiques de Recherche
- 0,3M€ pour des crédits de fonctionnement REUT

Les RAP non présentés dans le tableau 9 des opérations pluriannuelles correspondent à

d’autres engagements que l’établissement doit honorer : les marchés de maintenance, de fluides, d’entretiens, et les dépenses de fonctionnement de l’établissement engagés les dernières semaines de l’année.

La variation de RAP d’une année sur l’autre mesure la différence entre les engagements de dépenses et leur exécution effective.

Pour l’exercice 2024 elle est de 2,2M€ (15,6 – 13,4M€) pour un prévisionnel à 5M€.

Cette variation de RAP 2024 concerne les **investissements** pour 4M€ : en effet ces dépenses sont souvent pluriannuelles et les engagements se font antérieurement aux paiements. Le plan pluriannuel d’investissement est à l’origine de ce décalage et les travaux de l’UFR LLSH expliquent à eux seuls 4,3M€. Cette différence de 4M€ est quasiment fidèle aux prévisions.

En revanche il est à noter que l’activité a généré davantage de paiements des dépenses de **fonctionnement** par rapport aux engagements (delta 2M€). Cela s’explique par deux raisons : des reports de CP de 2023 ont été payés en 2024, la chaîne financière ayant gagné en qualité et rapidité de traitement ; secondement le BR de fin d’année a été réalisé pour payer davantage de dépenses et limiter le report sur 2025. On peut donc dire que cette variation de RAP améliorée résulte d’un choix de gestion.

En comparaison, l’année 2023 présentait une variation des RAP négative (13,4 – 18,2 = - 4,8M€), c’est-à-dire qu’il y a eu plus de paiements que d’engagements ; c’était le cas des investissements (4M€), tandis que la tendance était inversée en fonctionnement.

## IV- L’équilibre financier - Tableaux 4 et 5

TABLEAU 4  
Equilibre financier Compte financier 2024

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
BESOINS			FINANCEMENTS		
	Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Montants exécutés	Montants budget initial voté (21 décembre 2023)	Montants exécutés	

Aperçu du tableau de la liasse budgétaire

Avec un solde budgétaire déficitaire et des opérations non budgétaires dont le besoin est plus important que le financement, il en résulte un prélèvement sur la trésorerie important (9,8M€). Celui-ci étant partiellement compensé par un abondement de la trésorerie fléchée (1,2M€). Soit une variation de trésorerie de -8,6M€.

*à noter : la qualification des 9,8M€ en « trésorerie non fléchée » est erronée et sera corrigée au fur et à mesure des années selon la nouvelle disposition votée en CA.*

Opérations pour comptes de tiers :

TABLEAU 5  
Opérations pour compte de tiers

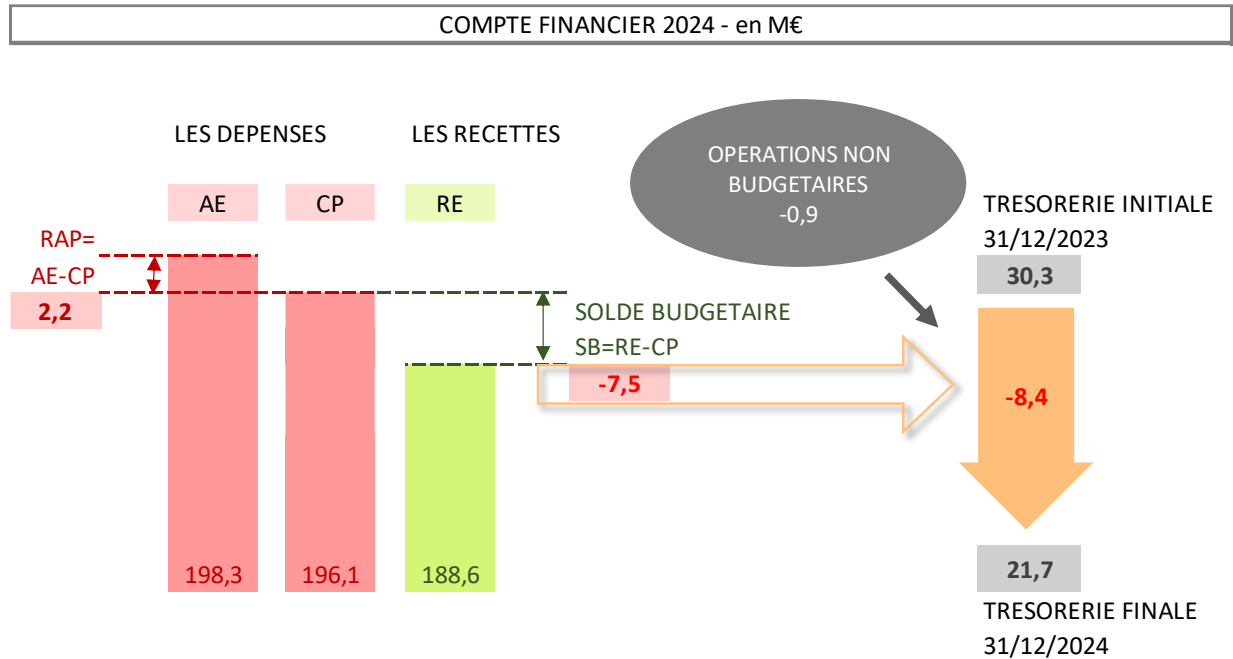
POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT				
Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Débit (c1)	Crédit (c2)

Aperçu du tableau de la liasse budgétaire

Le montant négatif en crédits (614k€) correspond à une régularisation du rapprochement bancaire. En effet il existe un décalage entre les recettes encaissées en 2023 et leur rapprochement en 2024.

- Un travail est en cours au sein de l'établissement afin d'améliorer le circuit des conventions et l'émission du titre de recettes en amont des encaissements.

**Schéma des dépenses et recettes, solde budgétaire et trésorerie :**

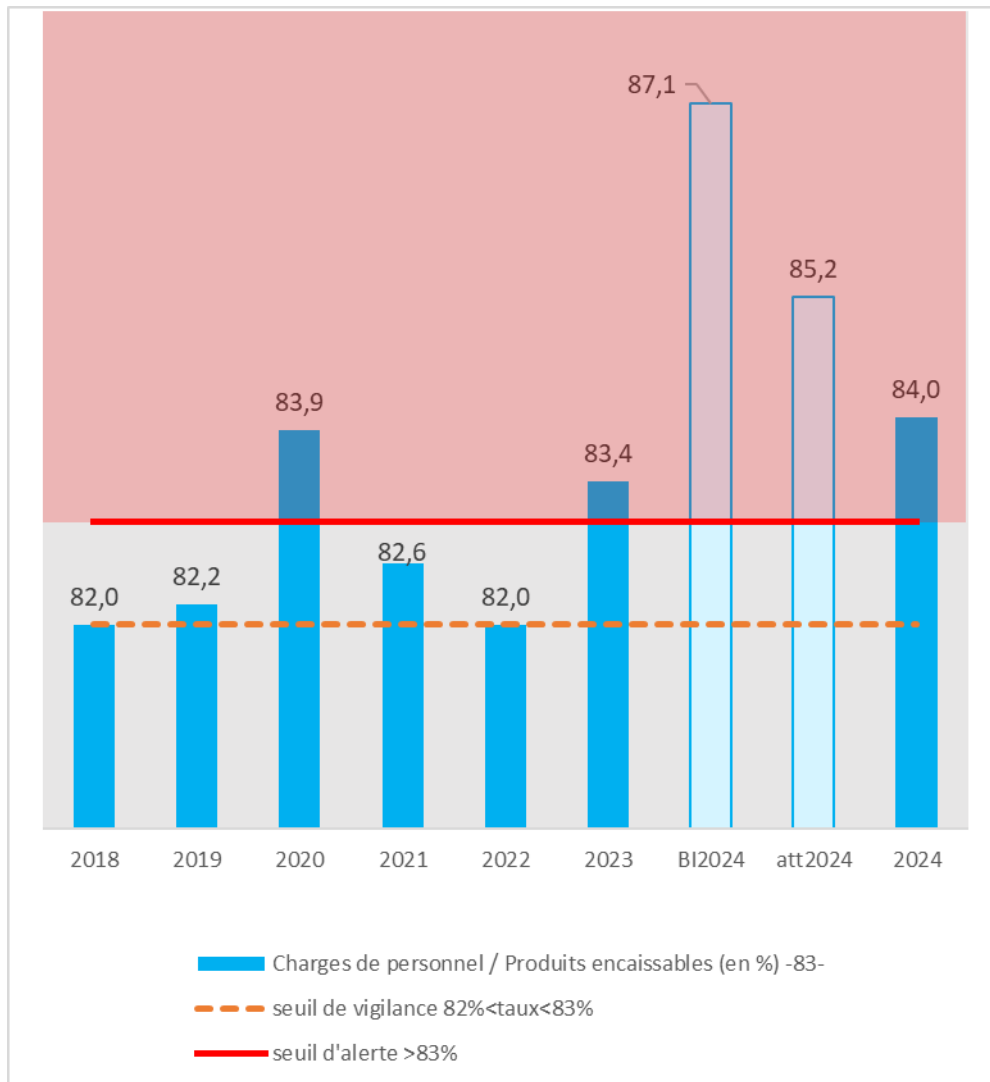


**V- L'analyse de la soutenabilité**

Plusieurs indicateurs d'analyse sont recommandés par le Vademecum GBCP et le récent décret de décembre 2024 confirme leur importance. Les 3 ratios ci-dessous déterminent la soutenabilité du budget de l'établissement.

**1. Les charges de personnel rapportées aux produits encaissables**

Ce taux mesure la rigidité de la masse salariale et est appelé aussi « taux Dizambourg »



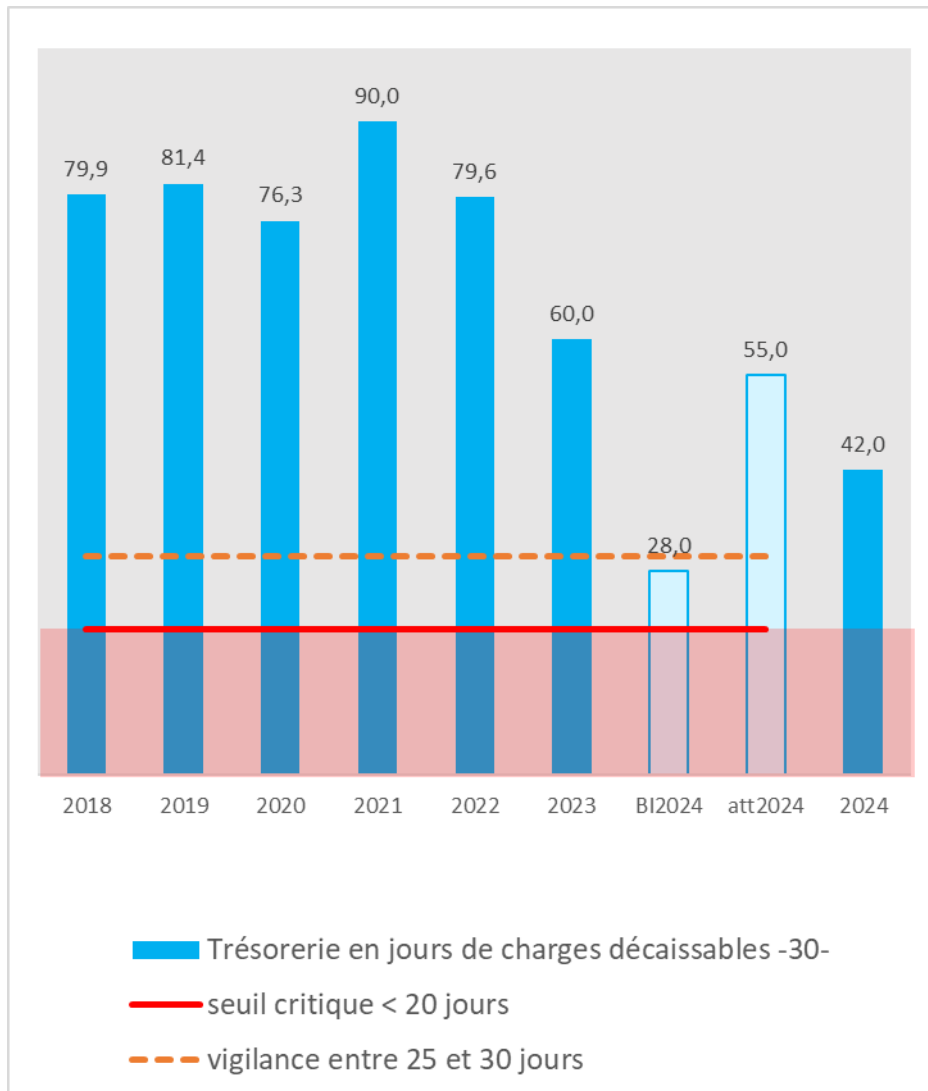
Évolution du « taux Dizambourg »

Le ratio de masse salariale atteint 84% en 2024, ce qui représente une augmentation par rapport aux années précédentes. Cette évolution avait été anticipée au BI mais de façon trop importante (87,1%). En effet les dépenses de personnel ont été moindres que prévues (-1,5M€/BI), comme expliqué dans le paragraphe 2.a.

Cet indicateur dépasse le seuil d'alerte fixé à 83% ce qui signifie que le poids de la masse salariale de l'université est trop important par rapport aux produits (recettes affectées à l'exercice). Cela crée une rigidité des dépenses et a un impact lourd pour l'équilibre général de l'établissement. Les dépenses de fonctionnement subissent cette pression et il devient impossible de dégager une capacité d'autofinancement pour investir.

## 2. La trésorerie en nombre de jours de charges décaissables

La trésorerie est évaluée à sa capacité à répondre à un besoin de financement mesurée en jours de dépenses décaissables. Une dégradation de cet indicateur pourrait conduire l'établissement à ne plus être en mesure de répondre à ses obligations.



Évolution de la trésorerie

La trésorerie se situe à 42 jours en 2024, ce qui confirme la trajectoire descendante de cet indicateur. Si la situation est moins alarmante que prévue au BI en raison de plusieurs facteurs, principalement un montant de SCSP plus important que celui pré-notifié, des recettes encaissées en hausse et des charges de personnel en baisse, il n'en demeure pas moins qu'elle est plus défavorable que celle estimée lors de l'atterrissage 2024, aux alentours de 55 jours.

Ce manque de trésorerie s'explique par les encaissements qui, en fin d'année, n'ont pas été aussi rapides qu'estimé, pour deux raisons potentielles :

- la non-réalisation de dépenses financées engendrant une impossibilité d'encaisser les recettes associées (projets conventionnés)
- des décalages en 2025. L'enjeu sera de vérifier que des reports favorables auront lieu en 2025 afin que le niveau de trésorerie puisse suffire à honorer les paiements de l'établissement tout au long de l'année.

### Alerte sur la part de trésorerie non mobilisable

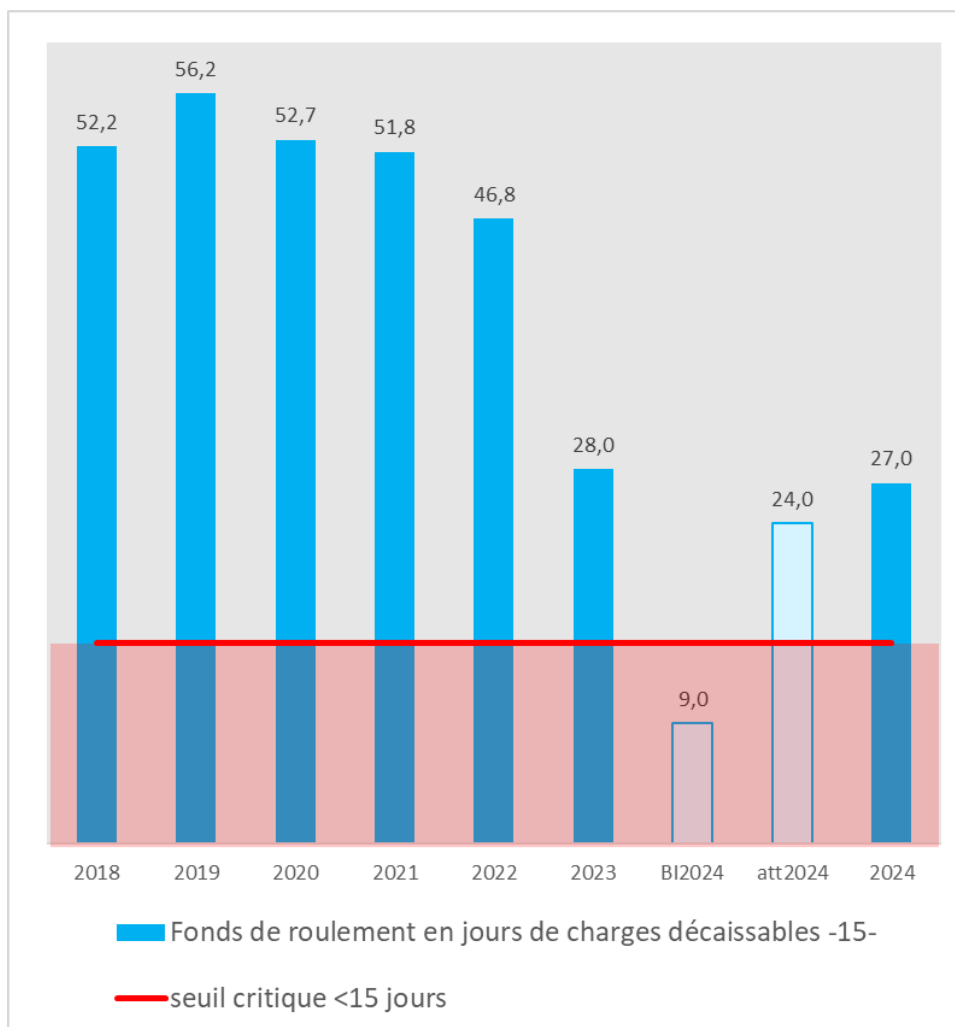
Avant le vote du CA du 12 décembre 2024, la part de trésorerie non mobilisable (c'est-à-dire ciblée pour financer les décaissements des opérations financées hors SCSP) n'était pas identifiée et ne le sera totalement qu'après apurement des opérations en cours. En absence de données consolidées, le solde de trésorerie qui ressort à 22M€ peut raisonnablement être

considéré comme non mobilisable. C'est une alerte importante pour l'établissement qui doit trouver d'autres sources de financements « nets ».

### 3. Le fonds de roulement en nombre de jours de charges décaissables

Le fonds de roulement est une ressource durable ou structurelle mise à disposition de l'établissement pour financer des emplois (investissements) liés au cycle d'exploitation. Il constitue une marge de sécurité financière destinée à financer une partie de l'actif circulant. Il se calcule par la différence entre les ressources stables et les emplois stables.

Exprimé en nombre de jours de charges décaissables, cet indicateur constitue une norme prudentielle : on considère que le fonds de roulement doit pouvoir répondre à un besoin de financement au moins égal à 15 jours de dépenses décaissables.



Évolution du fonds de roulement

Malgré la trajectoire inquiétante ces dernières années, le fonds de roulement de l'université reste, fin 2024, au-dessus du seuil critique, à 27 jours, alors que l'estimation du BI était de 9 jours. L'explication majeure est que les investissements n'ont pas été réalisés comme initialement prévus (pour rappel : 9,6M€ au lieu de 13,2M€).

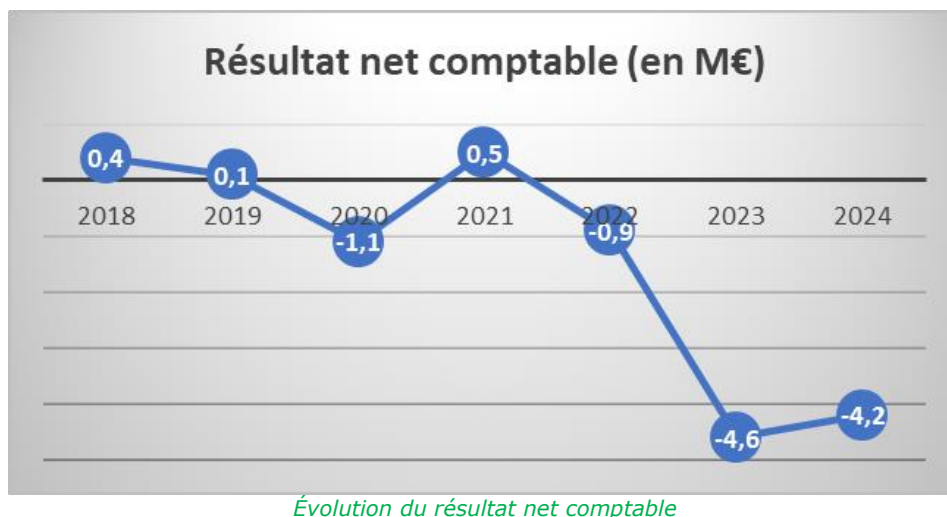
## 4. Le résultat net comptable

En comptabilité générale (ou comptabilité patrimoniale), le résultat est calculé par la différence entre les charges et les produits comptabilisés sur un exercice. « Comptabilisé » veut dire que chaque dépense et chaque recette est rattachée à l'exercice de l'activité qui génère la charge ou le produit.

Exemples : les avances reçues pour un projet non-encore commencé apparaissent comme recettes budgétaires (et impactent positivement le solde budgétaire) mais elles ne seront comptabilisées en tant que produits dans l'exercice que lorsque le projet aura commencé. La réciproque est vraie pour les dépenses/charges : en fin d'année on peut attendre les dernières factures d'électricité non parvenues. Il n'y aura pas de dépenses budgétaires (pas de décaissement) qui arriveront en janvier de l'année suivante, mais des charges seront calculées et affectées à l'exercice au cours duquel la consommation d'électricité a eu lieu.

Ces écritures comptables ont lieu à la clôture des comptes et permettent de calculer le résultat comptable.

Le résultat net comptable exprime la rentabilité ou le déficit de l'exploitation sur un exercice donné.



A l'université d'Angers, ce résultat est négatif depuis plusieurs années, malgré une légère amélioration entre 2023 et 2024.

## 5. Degré de risque d'insolvabilité

L'outil suivant est complémentaire au tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10) pour l'analyse du budget d'un organisme (méthodologie issue du Vademecum GBCP).

Il précise dans un premier temps comment appréhender la situation sur le moyen-long terme en s'appuyant sur les tableaux des opérations pluriannuelles et les restes-a-payer. Dans un second temps, il porte sur le court moyen terme en croisant quatre critères (variation du fonds de roulement, solde budgétaire, variation de la trésorerie et variation du besoin en fonds de roulement), permettant de déterminer différents cas de figure quant à la situation financière d'un organisme.

Dans chaque cas de figure, un code couleur précise le degré de risque d'insolvabilité :

- vert = situation saine
- jaune situation saine a priori mais à surveiller
- orange = risque d’insolvabilité à moyen terme
- rouge = risque d’insolvabilité élevé

Examen à long terme :

Données à prendre en compte : trésorerie, restes à payer, programmation pluriannuelle (restes à engager, restes à encaisser => colonnes 9 et 10 du tableau des opérations pluriannuelles en exécution).

Niveau de trésorerie final N + restes à encaisser N+1 et suivants $\geq$ restes à engager + restes à payer N+1 et suivants	Niveau de trésorerie final N + restes à encaisser N+1 et suivants $\leq$ restes à engager + restes à payer N+1 et suivants
--	--

Avec, au 31.12.2024, un niveau de trésorerie final de **22M€** additionné du reste à encaisser sur les années futures pour les opérations pluriannuelles de **43M€** inférieur aux restes à engager sur les années futures de **51M€** additionnés des restes à payer au 31.12.2024 de **15M€**, on peut considérer que l’UA présente un **risque d’insolvabilité élevé**.

Examen à court-moyen terme :

Données à prendre en compte : solde budgétaire, variation de fonds de roulement, variation de besoin en fonds de roulement, et variation de trésorerie.

	Solde budgétaire > 0		Solde budgétaire < 0	
	Variation de Trésorerie > 0	Variation de Trésorerie < 0	Variation de Trésorerie > 0	Variation de Trésorerie < 0
Variation de Fonds de Roulement > 0	Variation du BFR < ou > à 0	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR > à 0
			Variation du BFR < à 0	
Variation de Fonds de Roulement < 0	Notamment si le BFR est structurellement négatif	Variation du BFR > à 0	Variation du BFR < à 0	Variation du BFR < ou > à 0
		Variation du BFR < à 0		

Avec une variation de fonds de roulement négative (-4,7M€), un solde budgétaire négatif (-7,5M€), une variation de trésorerie négative (-8,4M€) et une variation en besoin de fonds de roulement positive (+1,9M€), le **risque d’insolvabilité est élevé** car le fonds de roulement ne finance pas le besoin en fonds de roulement et seule la trésorerie est mise à contribution.





*Pour toute question technique sur le contenu de ce document, la DAF se tient à votre service via son secrétariat [marie-christine.passignat@univ-angers.fr](mailto:marie-christine.passignat@univ-angers.fr)*